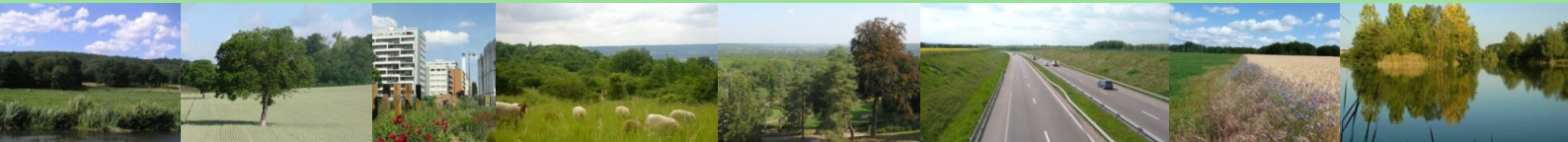


# Ile-de-France



---

## Comité régional « Trames verte et bleue »

### N°4

Jeudi 18 avril 2013, de 15h à 18h

Préfecture de Paris et d'Ile-de-France - Petit auditorium

5 rue Leblanc, 75015 Paris

---

### Compte rendu



# Introduction

Un Comité régional « Trames verte et bleue » (CRTVB) a été créé dans chaque région française. Sa composition en Ile-de-France est définie par l'arrêté conjoint du Préfet de la région et du Président du Conseil régional du 20 juillet 2011. Il rassemble une grande diversité d'acteurs : représentants des collectivités, de l'Etat, d'organismes socioprofessionnels, d'usagers de la nature, d'associations, ou encore scientifiques.

Sous la coprésidence de l'Etat et de la Région, il joue un rôle d'information, d'échange et de consultation et constitue un acteur clé de la gouvernance du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Il est associé à l'élaboration du schéma.

La 1<sup>ère</sup> réunion du CRTVB, le 5 octobre 2011, a permis de valider la démarche de concertation et les principes méthodologiques d'élaboration du schéma.

La 2<sup>ème</sup> réunion de cette instance est intervenue le 2 juillet 2012. Ses membres ont pu y prendre connaissance de l'avant-projet de SRCE et exprimer leurs recommandations pour la rédaction détaillée du document en cours durant l'été 2012.

Une 3<sup>ème</sup> réunion a été organisée le 21 novembre 2012, et a permis de présenter au CRTVB le projet de SRCE afin de recueillir les dernières propositions de modifications sur le document avant le lancement de la consultation.

La 4<sup>ème</sup> réunion a eu lieu le 18 avril 2013. Elle avait pour objet :

- la présentation du SRCE avant enquête publique
- la présentation du diagnostic réalisé par Natureparif à la demande du Conseil régional qui révisé sa stratégie régionale pour la biodiversité
- un temps de dialogue régional autour du projet de loi biodiversité..

Les supports projetés et les documents préparatoires de l'ensemble des réunions du CRTVB sont dès à présent accessibles sur l'extranet consacré au SRCE IDF : <http://extranet.srce-idf.fr>

*Login* : accesgeneral

*Mot de passe* : srceidf

En complément, le présent compte-rendu a vocation à restituer les échanges intervenus tout au long de la 4<sup>ème</sup> réunion, qui ont abordé deux points essentiels :

- Présentation du SRCE d'Ile-de-France et de son état d'avancement ;
- Echanges relatifs à la Loi cadre sur la biodiversité.

# Mots d'introduction

## Laure Tourjansky, directrice adjointe de la DRIEE Île-de-France

Bonjour à tous, je suis Laure Tourjansky, directrice adjointe de la DRIEE Île-de-France et je représente aujourd'hui le préfet de région qui n'a pas pu se rendre disponible pour ce nouveau CRTVB. Dans la tradition, évidemment, le CRTVB est co-présidé avec le conseil régional. La présence exclusive de femmes en tribune est en train de devenir une tradition : il va falloir travailler la parité ! Je suis bien sûr heureuse de vous accueillir pour la 4ème réunion du comité régional trame verte et bleue et je vous remercie de continuer à vous mobiliser pour ces réunions, et de venir. On a un amphithéâtre plus grand que d'habitude. Ça veut dire qu'il faut qu'on se rassemble pour se sentir ensemble. C'est tout de même plus agréable que le petit amphithéâtre où l'on peut se sentir un peu serré.

Indépendamment des conditions matérielles, cette réunion est importante à plus d'un titre. D'abord parce que nous sommes à une étape clé pour le schéma régional de cohérence écologique. On est à l'issue d'une première phase de consultation des collectivités – et je ne parle pas, évidemment, des nombreux mois de travail antérieur - et à la veille de l'enquête publique. Nous allons autant que possible vous donner un premier bilan de cette consultation, sachant qu'elle s'est terminée il y a peu de temps. Evidemment on a commencé le dépouillement mais ce travail n'est pas encore achevé. C'est le premier point très important, on aura aussi l'occasion, sur le SRCE, de vous donner des informations sur d'autres consultations, à savoir celle du CSRPN et celle de l'Autorité Environnementale.

Deuxième point qui fait que ce CRTVB est important, c'est que, pour la première fois je pense – jusqu'à maintenant on avait vraiment focalisé nos débats sur le schéma régional de cohérence écologique - on va, conformément à ce que permettent les textes, aborder aujourd'hui d'autres sujets que le schéma avec deux temps différents : un sur le diagnostic de la biodiversité en Île-de-France dans le cadre de la stratégie régionale de la biodiversité (SRB) et un sur le projet de loi biodiversité. Je passe la parole à Patricia Corrèze-Lénée pour parler du deuxième point.

## Patricia Corrèze-Lénée, directrice de l'environnement, conseil régional d'Île-de-France

Pour commencer, un petit mot d'excuse : vous ne voyez pas à la tribune comme à l'accoutumée pour ce comité régional une vice-présidente de la région, parce qu'en fait, comme vous le savez je pense, Hélène Gassin a démissionné de son mandat de conseillère régionale étant appelée à d'autres fonctions. La semaine prochaine, en conseil régional, sera désignée la nouvelle vice-présidente à l'environnement, l'agriculture et l'énergie. Je dis LA nouvelle vice-présidente puisque pour respecter la parité, c'est bien une vice-présidente qui remplacera Hélène Gassin au niveau de l'exécutif. Effectivement, comme l'a rappelé Laure Tourjansky, ce CRTVB est le premier qui ne sera pas consacré qu'au schéma régional de cohérence écologique. Ceci ne veut pas dire, évidemment, que le sujet de la trame verte et bleue va s'effacer devant d'autres priorités – vous allez voir au contraire que l'on entre dans une phase extrêmement importante du chantier - mais ceci veut dire que c'est le

départ d'un développement des travaux du CRTVB sur l'ensemble du champ de la biodiversité. Et d'ailleurs ceci fait quelque part écho à des pistes et des orientations qui apparaissent dans la loi biodiversité, qui va faire l'objet d'un autre point de l'ordre du jour.

Au niveau du conseil régional, nous avons souhaité qu'un temps d'échange soit consacré au partage du diagnostic de l'état de la biodiversité - diagnostic qui sera présenté par Natureparif - parce que, pour nous, cette étape est une première étape indispensable vers la révision de la stratégie régionale de la biodiversité qui date de 2007. Quand je dis stratégie régionale, c'est la stratégie adoptée par le conseil régional en 2007. Nous souhaitons en dresser les lignes directrices à partir de l'état des lieux des enjeux. C'est donc bien à ce titre-là que nous souhaitons recueillir vos avis sur ces enjeux et la manière de poursuivre ensuite les travaux. Je repasse la parole à Laure.

### **Laure Tourjansky, directrice adjointe de la DRIEE Île-de-France**

Toujours dans la lignée de ce que vient de dire Patricia Corrèze-Lénée, nous vous proposons un troisième point à l'ordre du jour : une concertation, en tout cas une phase d'écoute sur un projet de loi biodiversité. La ministre a annoncé ce projet de loi lors de la conférence sur la transition écologique. Elle nous a demandé et a demandé au préfet, en lien avec le président du conseil régional, de recueillir des avis sur ce projet de loi, dans un délai qui est assez court. On n'est pas dans un exercice de type table ronde du Grenelle ou celui qui a été fait sur la transition énergétique. On a identifié un certain nombre de questions et on a besoin d'entendre ce que disent les acteurs, donc on sera là pour vous écouter sur la base du canevas établi pour guider les débats. A l'issue de cette écoute, nous rédigerons une synthèse qui sera adressée au ministère – je le préciserai tout à l'heure.

Je pense que ce qui est important c'est de signaler que l'on a 3 heures. Cela veut dire qu'il faut que collectivement, on arrive à consacrer plus ou moins une heure à chaque partie. Pour la concertation sur la loi sur la biodiversité on aura trois temps, pour qu'on arrive à aborder tous les sujets. Et puis cette réunion est surtout, mise à part peut-être la restitution sur le SRCE et son état d'avancement, une réunion où vous avez la parole, où nous vous écoutons pour recueillir vos avis sur les différents projets en cours.

# Restitution des échanges

## Echanges relatifs à l'état d'avancement du SRCE d'Ile-de-France

**Patricia Corrèze-Lénéé, directrice de l'environnement, conseil régional d'Ile-de-France :** Nous allons passer au premier point de l'ordre du jour sur le schéma régional de cohérence écologique qui est essentiellement consacré à la présentation du retour de la consultation qui vient de s'achever. Quelques informations depuis le dernier comité régional trame verte et bleue. Etant donnée la demande forte d'un certain nombre d'entre nous, dont la maîtrise d'ouvrage c'est-à-dire DRIEE et conseil régional, nous avons approfondi les échanges avec les conseils généraux qui mettent en place une stratégie des espaces naturels sensibles pour mieux partager les enjeux du territoire et les moyens d'action. Ce qui ressort de ces différents échanges c'est que de nombreuses actions sont déjà en cours ou en réflexion, ce qui déjà, commence à donner corps, et va permettre de mieux donner corps encore, à la trame verte et bleue et à alimenter le plan d'action qui est inclus dans le schéma régional de cohérence écologique. De la même manière, parce que c'était prévu également et que c'est un sujet extrêmement important du fait de la responsabilité de la région au niveau national, nous avons poursuivi nos échanges avec les régions voisines, dans la lignée d'une première rencontre qui a eu lieu au mois de juin 2012 afin, d'une part, d'assurer une bonne cohérence entre les différents exercices régionaux et puis aussi pour envisager la mise en place d'actions au niveau interrégional. Evidemment, la biodiversité ne connaît pas les frontières administratives !

Aujourd'hui, l'objet essentiel de ce point sur le SRCE, c'est d'échanger sur les retours de la consultation. Juste un bref rappel : c'était une période de consultation de 3 mois, auprès des départements, des communautés d'agglomération, des communautés de communes, des parcs naturels régionaux. Par ailleurs toutes les communes franciliennes ont été informées – elles devaient l'être - et donc avaient aussi bien entendu capacité à faire remonter, auprès de l'Etat et de la Région, des observations. Cette consultation s'est achevée le 11 avril. C'était la réception des derniers avis. Vous voyez que ça fait à peine une semaine ce qui laissait un temps assez court pour tout dépouiller et exploiter. Par ailleurs, les avis du CSRPN et de l'Autorité Environnementale ont été rendus et vous seront également présentés dans les instants qui viennent.

Comme cela a été dit, la prochaine étape est le lancement de l'enquête publique et évidemment, avant le lancement de l'enquête publique, on souhaitait déjà partager avec vous le retour de cette consultation sur le contenu des avis et des remarques. Un gros travail a été fait pour essayer de vous présenter ces retours d'une manière ordonnée et synthétique. Alors j'en profite, parce que comme vous le voyez, il y a un énorme travail qui a été réalisé déjà depuis le début de l'exercice pour exploiter cette consultation, par l'équipe. Au nom du préfet, du président du conseil régional et de moi-même, nous souhaitons remercier très fortement l'équipe de la DRIEE – Caroline Vendryes, Caroline Lavallart, Jean-Marc Bernard et puis Hélène Videau - ainsi que l'équipe du conseil régional qui s'est mobilisée - Nathalie Evain-Bousquet, Hélène Colas, qui est partie il y a peu mais qui a beaucoup contribué évidemment à cet exercice, Jennifer Levavasseur et également Camille Barnetche, que vous connaissez moins que les autres personnes que j'ai citées. Elle est arrivée il y a peu à la

direction de l'environnement et est adjointe auprès de Nathalie Evain-Bousquet, dans le service patrimoine et ressources naturelles. Elle qui travaille spécifiquement sur cet exercice. Je n'en dis pas plus et je passe tout de suite la parole à Caroline Vendryes et à Camille Barnetche, qui vont se partager la présentation. [présentation]

**Laure Tourjansky, directrice adjointe de la DRIEE Île-de-France :** Je ne sais pas s'il y a besoin de beaucoup de conclusion, si ce n'est de dire qu'une fois de plus cela témoigne qu'il y a eu un énorme travail. Même s'il y a eu les ateliers territoriaux et thématiques, je pense que les retours de ce premier tour de piste auprès des collectivités sont très intéressants. Peut-être en synthèse et par rapport à ce qui a été dit, ce qui est intéressant c'est que – on pourra me dire que c'est parce que c'est très technique – mais il n'y a pas de remise en cause de la méthodologie. Il y a des questions sur la compréhension. On y a déjà pas mal retravaillé. Il faudra certainement poursuivre. Ce qui explique et justifie la grille de lecture qu'on vous a présenté et sur laquelle on va travailler. Il se trouve que comme on est des habitués des dossiers co-portés, on a déjà pu travailler de cette façon sur le SRCAE et le schéma régional éolien et c'est vrai que c'est agréable de se dire « voilà on a des remarques qui viennent, comme on l'a dit, le territoire francilien est grand et il peut y avoir des choses à ajuster ponctuellement, mais on peut le faire en se disant : « est-ce qu'on le fait bien effectivement dans le filtre qu'on a validé collectivement à différentes étapes ? ». Je pense que ces premiers retours sont très intéressants, on attendra de voir ce que dit l'enquête publique. Bien évidemment, on vous laisse prendre la parole si vous avez des remarques ou des questions sur ce qu'on vient de vous présenter, sachant qu'on ne peut pas vous donner à ce stade des réponses sur telles ou telles questions car il faut qu'on prenne le temps de tout regarder.

**Christian Métairie, vice-président de la communauté d'agglomération du Val de Bièvre :** Bonjour, merci. La première chose : merci pour le travail qui a été fait pour l'élaboration du document et la présentation d'aujourd'hui, celle qui a déjà été faite et celles qui vont sans doute être faites après. Je voudrais dire 3 choses : la première, demander que l'on puisse éventuellement continuer à prendre en compte les remarques qui arriveraient avec quelques jours de retard, car c'est toujours un peu compliqué. Nous, notre conseil d'agglomération s'est réuni lundi dernier et il a émis un avis sur le SRCE un peu hors délais. Je souhaiterais qu'on le prenne en compte si c'est possible. Je voudrais juste dire un mot sur ce qu'a dit le conseil d'agglomération : il a donné un avis favorable au document, il a évoqué un certain nombre de points de détails qui arriveront dans les documents qu'on transmettra, mais je crois que ce n'est pas ça l'important. Je voudrais vous faire part de ce qui a été le cœur de la discussion et du point de vue des élus du conseil d'agglomération sur ce document : outre le fait que tout le monde trouve que c'est extrêmement intéressant, j'insiste sur ce qui a été dit, ce sont quand même des documents qui sont complexes, des sujets extrêmement complexes à présenter et à travailler, et – c'est un rappel, cela a déjà été dit- des documents de vulgarisation sont extrêmement importants si on veut faire partager ça aux collectivités et aux élus de ces collectivités. La deuxième question c'est la grande complexité à comprendre l'interpénétration entre les différents schémas qui existent – le SRCAE, le schéma éolien, le plan de déplacement. Il y a une difficulté à bien assimiler ça. On comprend bien que ce sont des choses qui s'articulent, l'articulation n'est pas évidente à comprendre et n'est pas forcément toujours bien explicitée. Et puis, une dernière question qui pose beaucoup d'interrogations, sur laquelle les élus sont extrêmement sensibles, c'est le degré de coercition de ces documents. Je le dis de façon un peu forte : c'est un petit peu difficile, y compris pour un élu qui présente et qui répond aux questions dans un conseil, d'expliquer « qu'est-ce que ça veut dire que tel document doit être pris en compte ? ». « Pris en compte », on comprend bien et on essaie d'avoir des interprétations mais ce sont quand même des choses qui sont extrêmement fortes : qu'est-ce que ça veut dire la « prise en compte » du SRCE dans les PLU futurs ? Là aussi, je pense,

qu'il y a besoin de clarification sur des documents très précis, sur lesquels, pour le moment, je me sens un petit peu en difficulté ou en attente. Mais à part ça, encore félicitation pour le travail fait.

**Laure Tourjansky, directrice adjointe de la DRIEE Île-de-France :** Comme je vous l'ai dit, on est en position d'écoute donc on ne va pas répondre à ces remarques écrites et orales, si ce n'est qu'on vous remercie des remerciements, qui, vu le travail, sont quand même agréables. Juste sur la partie « degré de coercition » - si je réagis c'est que ce n'est pas du nouveau, c'est déjà écrit – on a bien compris que cette notion de prise en compte était compliquée. Elle est déjà explicitée dans la partie « résumé non-technique ». En deux mots, le SRCE est un document de connaissance qui permet de mettre en œuvre ce qui est dans le code de l'environnement, c'est-à-dire la fameuse séquence « éviter, réduire, compenser », mais on entend bien dans votre remarque. Il faut qu'on trouve des moyens de l'expliquer, par des guides, par des réunions, par une poursuite d'animation, etc.

**Nathalie Evain-Bousquet, chef du service patrimoine et ressources naturelles, conseil régional Île-de-France :** Pour la demande que vous avez faite, qui est de prendre en compte les avis qui arriveront après la date du 11 avril, comme on est encore en cours d'analyse des réponses émises, oui on pourra les prendre en compte. Ce qu'on me disait, c'est que ça pourrait être pris en compte dans le cadre des retours de l'enquête publique. Il faut que ce soit juridiquement fiable, que l'on n'ait pas la moindre fragilité. C'est bien notre objectif dans la procédure pour que l'exercice soit solide.

**Patricia Corrèze-Lénéé, directrice de l'environnement, conseil régional d'Île-de-France :** Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur cette étape ? On vous enverra une synthèse rédigée une fois qu'on aura eu le temps de bien la retravailler, compléter, vérifier.

**Catherine Ribes, conseil régional d'Île-de-France, vice-présidente du parc naturel régional du Vexin français :** Bonjour, je suis vice-présidente du parc naturel régional du Vexin et je représente également la Région ici. On a fait plus des propositions que des remarques dont on ne peut pas parler aujourd'hui, ce qui est un peu dommage. Mais je voulais savoir ce qui a été fait dans le cadre des quatre parcs. Moi je suis plutôt d'un avis favorable puisque nous avons exprimé un avis favorable au SRCE. Cependant, il y a eu des remarques qui sont peut-être des remarques plus locales mais qui pourraient s'intégrer à une échelle régionale, il me semble.

**Patricia Corrèze-Lénéé, directrice de l'environnement, conseil régional d'Île-de-France :** Nous allons retravailler tous ces avis pour voir ensuite ce qui peut être intégré. Cela sera traité en même temps que les retours de l'enquête publique. Il y a moyen, si vous le souhaitez, de faire part de ce qui a été remonté des PNR mais l'idée n'est pas de traiter spécifiquement ces questions-là maintenant. De toute façon, toutes les remarques ont bien été examinées : l'idée est maintenant de voir comment donner suite à un certain nombre de ces avis. Cela sera traité avec l'ensemble des retours que nous aurons.

**Laure Tourjansky, directrice adjointe de la DRIEE Île-de-France :** Par ailleurs, réglementairement, tous les avis que l'on a reçus dans cette première phase de consultation, sont joints au dossier de l'enquête publique. C'est-à-dire que les gens qui vont à l'enquête publique pourront lire toutes les contributions.



**Claire Alliod, expert :** Vous dites que les remarques vont être prises en compte. Est-ce que les remarques sur les cartes, notamment sur la cartographie et sa nécessaire lisibilité, supposent que ces cartes soient reprises ou re-communiquées différemment ? C'est peut être une question qui vient trop tôt mais je voulais savoir si vous y pensiez.

**Laure Tourjansky, directrice adjointe de la DRIEE Île-de-France :** Je pense que lorsque l'on exprime aujourd'hui l'envie que l'on a de prendre en compte les avis, ça veut dire qu'on va tous les examiner et donner la meilleure réponse possible. De là à dire comment ils seront pris en compte, on ne peut pas encore le faire.

**Patricia Corrèze-Lénée, directrice de l'environnement, conseil régional d'Île-de-France :** Pour le document mis à l'enquête publique, s'il apparaissait par exemple qu'il y a des remarques sur des cartes et des corrections à apporter, on ne pourra pas le faire tout de suite pour le document d'enquête publique car elle doit être lancée de manière imminente. En revanche, ce sera effectivement pris en compte pour le document final.

**Nathalie Evain-Bousquet, chef du service patrimoine et ressources naturelles, conseil régional Île-de-France :** En complément, on a bien conscience que l'on n'arrivera pas à répondre à l'ensemble des remarques, notamment toutes celles qui ont trait à la pédagogie, je fais référence, à votre question, monsieur le vice-président de la communauté d'agglomération. On sait que l'on va devoir développer des outils pédagogiques, spécifiques, pour vendre le SRCE sur le terrain, puisqu'il y a en fait de nombreuses remarques qui ressemblent à la vôtre sur l'aspect complexe et difficile. On est sûr que l'on n'est pas arrivé au bout de l'exercice et que l'on va devoir développer, déployer un arsenal à base de formations, d'outils pédagogiques qui permettront de faciliter sa prise en compte sur le terrain. Si on veut résumer d'un trait, le SRCE dans sa version 2013 c'est beaucoup de données mobilisées pour la prise en compte des continuités écologiques. Une mise en lumière de ces continuités avec la complexité de la fonctionnalité des espèces et des milieux naturels. Maintenant il va falloir que l'on passe à des étapes plus pédagogiques pour répondre à cette attente des acteurs du territoire d'être plus proche de ce qu'ils sont capables d'assimiler, avec la complexité de tous les schémas et l'empilement des exercices de planification. Il y a quand même des acteurs du territoire qui sont assez mobilisés comme les PNR qui sont de bons traducteurs. Il y a un certain nombre de communautés d'agglomération ou notamment les conseils généraux qui sont très positionnés aussi sur cet aspect-là et qui permettront aussi de démultiplier la connaissance du SRCE sur le territoire.

**Gérard Arnal, expert :** Pour essayer de répondre à la question que vous posiez, le CRSPN a proposé que ces cartes soient mises en ligne avec un système de sélection. La cartographie papier est très difficile. Quand on veut représenter beaucoup d'objets, ça devient vite illisible. L'intérêt de la cartographie informatique serait de n'afficher que les couches dont on a besoin à un moment donné, comme ça on simplifie la carte et on la compose à la demande : si j'ai besoin de telle limite ou de telle trame, j'appelle cette limite et cette trame et j'oublie tous les autres éléments. Du coup la carte est presque sur mesure pour la question que la personne se pose. Je pense que l'avenir c'est que ces cartes soient en ligne et utilisables, modulables par l'utilisateur lui-même, parce qu'on n'arrivera jamais à trouver une solution satisfaisante sur la version papier, compte tenu du nombre d'informations qui sont produites. Je pense que c'est une voie possible.

**Nathalie Evain-Bousquet, chef du service patrimoine et ressources naturelles, conseil régional Île-de-France :** Gérard Arnal résume bien ce qu'on est en train de faire, mais c'est vrai que c'est un



peu technique. On a un groupe de travail entre la DRIEE, l'IAU et Natureparif pour essayer de travailler sur le module de la mise à disposition des cartes du SRCE, mais vous ne les aurez qu'à l'automne sans doute, donc on a un peu du mal, c'est vrai, à en parler. Après la remarque du CSRPN, on s'est mis en ordre de bataille pour essayer de fournir quelque chose qui permette de diffuser cette connaissance au plus proche du territoire et permette à chacun de récupérer la donnée à son niveau, pour retravailler. On l'a dit à plusieurs reprises : il y a une question d'échelle et le travail régional doit être décliné à un échelon local, notamment pour des questions d'appropriation mais aussi pour des questions de justesse. Le système de mise à disposition informatique du SRCE sera privilégié, c'est-à-dire que sa diffusion se fera au niveau informatique, de telle manière que les territoires, avec leurs bureaux d'étude, leurs maîtres d'œuvre, puissent s'approprier les données du SRCE.

**Claire Alliod, expert, paysagiste-conseil de l'Etat :** Du coup je veux bien reprendre la parole. J'entends bien, mais ça veut dire qu'il ne faudra pas que l'on oublie le grand public. C'est-à-dire que le fait de mettre en ligne, de pouvoir zoomer comme on veut et de croiser d'autres informations me paraît judicieux. Mais ça sera probablement déjà pour des gens initiés et on aura toujours cette problématique de communication, qu'il faudra que l'on traite par ailleurs, je pense.

**Laure Tourjansky, directrice adjointe de la DRIEE Île-de-France :** Je pense qu'on a donné des éléments de réponse. Si j'introduis autrement ce que Nathalie Evain-Bousquet vient de dire : on a à prévoir, à l'issue des phases de consultation, des modifications du document mais on a aussi un programme de travail. On sait que l'on a devant nous à nouveau plusieurs mois pour répondre à toutes ces demandes. Le plan d'actions liste d'ailleurs les guides qui existent déjà pour les pétitionnaires qui veulent s'inscrire dans cette démarche et puis liste les guides « à faire ». On n'est pas au bout !

**Gérard Arnal, expert :** Je voulais revenir sur la trame herbacée : c'est normal que les gens aient des difficultés avec la trame herbacée. Parce que la trame bleue, on voit bien ce que c'est – c'est de l'eau - la trame arborée, on voit bien ce que c'est des arbres, c'est grand, ça nous domine, on les voit – la trame agricole, c'est un paysage, on le reconnaît. La trame herbacée c'est en fait quelque chose de très composite : il y a des prairies, il y a des bermes, des landes, des pelouses calcaires etc... des choses qui n'ont rien à voir entre-elles. En plus ce sont des espaces minimes en termes de surface en Île-de-France, donc l'exercice était très compliqué. Comme on ne pouvait pas multiplier les sous-trames à l'infini, c'est une espèce de trame un peu fourre-tout, pour désigner ce qui n'est pas boisé, ce qui n'est pas agricole, etc. Effectivement, l'effort de méthodologie devrait être affiné dans les versions suivantes du SRCE sur cette sous-trame, qui est la plus difficile à traiter scientifiquement.

**Catherine Ribes, conseil régional d'Île-de-France, vice-présidente du parc naturel régional du Vexin français :** Après toutes ces phases de consultation et ensuite de modification, est-ce qu'il est prévu, avant l'adoption du Schéma, de le repasser au CSRPN ?

**Caroline Vendryes, chef de projet « schéma régional de cohérence écologique », DRIEE Île-de-France :** Non, aujourd'hui cette séquence-là est passée. Le CSRPN a été très largement mobilisé sur l'exercice. Il s'est réuni en février et a consacré une demi-journée de travail pour rendre un avis très détaillé que vous pourrez lire dans le dossier de l'enquête publique et qui sera en ligne très prochainement, dès que l'enquête publique sera lancée. Le CSRPN s'est déjà prononcé. Et vous le voyez, il a déjà largement anticipé les travaux à venir puisqu'il a fait des recommandations pour la future révision du schéma, dans six ans.

**Laure Tourjansky, directrice adjointe de la DRIEE Île-de-France :** Finalement, on anticipe presque sur la suite ou la fin de la réunion. Ce que l'on voit c'est que le CRTVB va venir petit à petit sur d'autres sujets. Je pense que, vu le degré de connaissances et le fait que le document est largement stabilisé, on ne va pas réunir exprès le CRTVB pour ça. En revanche, il se trouve qu'on a des réunions pour d'autres sujets et que vous avez besoin, ce qui est légitime, d'avoir un bilan – et on pourra le greffer dessus. Ce qui était très important, c'est aux étapes précédentes, quand on a calé cette méthodologie, on vous l'a présenté, on en a discuté.

**Patricia Corrèze-Lénéé, directrice de l'environnement, conseil régional d'Île-de-France :** Concernant sur le CSRPN, Il pourra toujours y avoir des échanges avec lui. On a des réunions très régulières avec le CSRPN.

**Jean-François Dewilde, conseil général des Hauts-de-Seine :** A propos de la mise en place du SRCE, pour faire échos à la question de monsieur sur la contrainte : il y aura forcément un effort de persuasion qui est déjà bien engagé mais ça va forcément devoir se traduire par des données réglementaires. J'ai cherché personnellement dans le SRCE quelques éléments là-dessus. De toute façon le code de l'urbanisme, à l'heure qu'il est, offre un seul et unique outil, d'ores et déjà employé par des communes du nord et de l'est de la France : c'est le classement d'un certain nombre d'éléments verts du paysage communal pour des raisons écologiques, avec possibilité pour le maire d'ajouter toutes les prescriptions indispensables à la conservation de cet élément du paysage – encore une fois classé, par exemple, pour des raisons écologiques. Et cet article 123-1-7 du code de l'urbanisme est, à ma connaissance, le seul existant permettant d'anticiper en termes de réglementation par des inscriptions dans les PLU. Est-ce que vous pensez que le code de l'urbanisme est appelé lui-même à évoluer, sous votre influence, de manière à ce que d'autres outils supplémentaires, éventuellement si ça ne suffisait pas, permettent de faire avancer le schéma ?

**Laure Tourjansky, directrice adjointe de la DRIEE Île-de-France :** Je pense qu'il y a peut-être deux façons d'entendre votre question : est-ce que le SRCE crée de la contrainte ? De manière résumée, nous disons systématiquement : non. C'est un outil de connaissance qui permet de mettre en œuvre. Par contre, dans l'autre partie de votre question, c'est : si, riche du SRCE, une collectivité choisit de vouloir renforcer une protection à un endroit, de quel outil dispose-t-elle ? C'est ça votre question ? Dans ce cas, à la limite, je vous dis, on bascule sur la troisième partie de la réunion qui est : que faudrait-il dans une loi biodiversité ?

**Patricia Corrèze-Lénéé, directrice de l'environnement, conseil régional d'Île-de-France :** Par rapport à l'arsenal législatif, la loi Grenelle, comme déjà rappelé, rappelle bien que les documents doivent prendre en compte le schéma et donc il faut qu'il y ait une matérialisation de cette prise en compte.

**Jean-François Dewilde conseil général des Hauts-de-Seine :** Donc, cette matérialisation, à la minute où on parle, est possible et elle n'existe que par le biais de ce seul et unique article, qui est cité dans le SRCE, d'ailleurs.

**Laure Tourjansky, directrice adjointe de la DRIEE Île-de-France :** Non, Il y a en a d'autres.

**Jean-François Dewilde, conseil général des Hauts-de-Seine :** Vous pouvez les citer, éventuellement ?

**Patricia Corrèze-Lénéé, directrice de l'environnement, conseil régional d'Île-de-France :** Un arrêté de protection de biotope par exemple.

**Caroline Vendryes, chef de projet « schéma régional de cohérence écologique », DRIEE Île-de-France :** On ne peut pas tout énoncer dans le détail ici mais il y a en particulier une nouveauté, introduite dans le code de l'urbanisme, suite aux lois Grenelle et donc dans la dynamique TVB. Elle permet, sur les documents graphiques des PLU, de tracer et de repérer les éléments contribuant à la continuité écologique. Il y a donc des évolutions formelles qui sont une façon de traduire cette prise en compte sur laquelle vous nous interrogez. Votre question appelle peut être une réponse plus détaillée, pas forcément dans cette enceinte, mais c'est typiquement l'exercice auquel nous nous préparons, collectivement, avec ceux d'entre vous qui voudraient accompagner la mise en œuvre du SRCE. Ce sont par ailleurs, des exercices qui sont déjà réalisés par d'autres collectivités ou d'autres instances. La DREAL Midi Pyrénées vient de sortir un guide sur « Scot et Trame Verte et Bleue », un autre « PLU et Trame Verte et Bleue » et on sait aussi que, en Île de France, notamment par exemple dans le Val-de-Marne, il y a un guide qui a repéré dans le code de l'urbanisme, tous les outils qui permettent cette prise en compte à différentes échelles. Cet exercice existe déjà, il faut en faire la synthèse. Il faut surtout ne pas être redondant. Aujourd'hui on économise nos forces de façon à produire des outils nouveaux, utiles, et à être capable de dire où sont les références existantes, qui peuvent déjà être mobilisées.

**Patricia Corrèze-Lénéé, directrice de l'environnement, conseil régional d'Île-de-France :** Il faut peut-être ici renvoyer, comme je le disais, à notre plan d'actions. Il y a des pages spécifiques qui concernent les documents d'urbanisme avec effectivement, plusieurs actions à mettre en œuvre pour voir quels outils d'accompagnement mettre en place, etc. Mais, comme le disait Caroline Vendryes, il y a encore beaucoup d'outils qui sont à construire et qu'il faudra élaborer collectivement avec l'appui des différents acteurs du territoire francilien, pour avoir les guides les plus adaptés, recueillir les expériences et les éléments méthodologiques qui ont déjà pu être conduits pour ensuite faire une diffusion au niveau du territoire.

**Jean-François Dewilde, conseil général des Hauts-de-Seine :** Moi je reviens juste un instant sur cet article du code. Par expérience, je sais qu'il a été utilisé ou qu'il est utilisé par pas mal de communes par exemple pour classer en éléments verts du paysage communal des arbres remarquables. Mais dans la pratique on constate que 99,9% des maires qui établissent ce classement s'arrêtent là c'est-à-dire que c'est officiellement quelque chose de classé : il n'y a pas les fameuses prescriptions que le législateur a prévu et qui doivent être inscrites derrière. Et ça me paraît fondamentale qu'à terme, pour les continuités écologiques comme pour les arbres remarquables, on liste toutes ces prescriptions de nature à conserver ces éléments.

**Laure Tourjansky, directrice adjointe de la DRIEE Île-de-France :** Je ne sais pas s'il y d'autres questions. Sinon, en tant que maître du temps, si on essaie d'avoir à peu près une heure par séquence on est à peu près dans les délais mais je ne voudrais pas frustrer qui que ce soit ! On a bien pris note, notamment d'un certain nombre de propositions.

**Gérard Arnal, expert :** A propos des PLU, en lien avec l'expérience de celui de ma commune, les bureaux d'étude qui sont chargés des PLU manquent souvent cruellement d'écologues. Ils soustraient les études d'écologie, qui sont faites à la va-vite, ne prennent pas en compte tout ce que l'on sait sur les communes et ne cherchent pas les personnes ressources, etc. On a ainsi des chapitres

écologiques de PLU qui sont vraiment catastrophiques. Il y a donc un gros travail à faire au niveau des bureaux d'étude d'urbanisme et d'écologie qui conseillent fortement les communes dans leur PLU. Si on tombe sur un bon bureau d'étude qui a les bonnes compétences, on peut faire des choses bien.

**Patricia Corrèze-Lénéé, directrice de l'environnement, conseil régional d'Île-de-France** : Dans les recommandations du plan d'action, il est prévu d'élaborer un cahier des charges type pour aider les collectivités pour conduire les études préalables nécessaires.

**Laure Tourjansky, directrice adjointe de la DRIEE Île-de-France** : Nous avons noté tout cela, je ne vois plus de mains levées. Merci de ces nouvelles remarques. Donc on va passer à la partie sur la stratégie régionale pour la biodiversité et son diagnostic.

## Echanges relatifs à la Stratégie Régionale Biodiversité - Présentation du diagnostic

**Patricia Corrèze-Lénéé, Directrice de l'Environnement, Conseil régional d'Île-de-France :** Pour commencer, une présentation rapide de ce que souhaite faire le Conseil Régional dans le cadre de la révision de la Stratégie Régionale de la Biodiversité. La stratégie actuelle date de 2007 et évidemment, depuis, le contexte a beaucoup évolué, au niveau régional, mais pas seulement. D'abord cette année, qui est l'année où l'on pense réviser notre stratégie, est marquée par un certain nombre d'événements, par exemple l'élaboration de la loi biodiversité et les réflexions qui l'accompagnent, qui sont des éléments importants à prendre en considération. Et puis par ailleurs, depuis 2007, grâce à un certain nombre d'actions qui ont été conduites, le paysage a changé, la structuration des acteurs s'est renforcée, le niveau de connaissances a augmenté – ça a été souligné par le CSRPN et notamment les travaux du SRCE y ont contribué très fortement, et là on va avoir un outil assez puissant sur le territoire pour travailler sur ces questions-là, si effectivement on arrive à atteindre l'ambition qui est donnée, avec des outils modulables et accessibles aux différents les acteurs et selon leurs besoins. Par ailleurs sur les territoires, et notamment les Conseils Généraux, il y a des travaux d'inventaires importants, par exemple en Seine-et-Marne, ils ont bâti eux-mêmes des stratégies aussi sur les Espaces Naturels Sensibles. Et puis enfin Natureparif, dont la création était inscrite dans la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, est là désormais et, depuis plusieurs années, développe une activité en matière d'observation et de connaissances. Notre objectif est de présenter à nos élus une nouvelle Stratégie Régionale de la Biodiversité lors du conseil régional de septembre et notre démarche a été de dire que pour élaborer cette stratégie, il nous fallait dans un premier temps travailler sur un diagnostic, qui nous permette d'identifier clairement les enjeux sur lesquels le travail réalisé au sein du Conseil Régional, contribue, effectivement, à y répondre. Sachant que nous ne sommes évidemment pas seuls à avoir des réponses ou des éléments ou des outils à apporter. Sur la base de ce diagnostic, notre souhait est d'engager ensuite une consultation des partenaires pour travailler ensemble et avoir un échange sur les points sur lesquels il faudrait que la Région se positionne en priorité. Parallèlement à ce travail de diagnostic, on fait aussi un travail de bilan de la mise en œuvre, sur les années 2007-2012, de la Stratégie Régionale.

Natureparif - Maxime Zucca - va vous présenter le diagnostic qu'il a été demandé à l'agence de réaliser. L'objet de la présentation est d'avoir un échange avec vous, votre avis sur les éléments qui ressortent, les demandes d'informations complémentaires, des éléments sur lesquels il faudrait éventuellement enrichir ce qui est présenté. Ce qui vous est présenté a aussi été soumis au CSRPN, c'était la semaine dernière, le 11 avril. L'idée est que ce diagnostic évolue et soit amendé, suite aux remarques qu'a pu faire le CSRPN et suite à celles que vous pourriez faire et puis peut être suite aussi à d'autres contacts que nous pourrions avoir. Ceci afin que nous puissions, à partir de là, dégager les pistes prioritaires d'actions pour ensuite entrer dans le vif de l'élaboration de la Stratégie Régionale. Je passe la parole à maxime Zucca, de Natureparif.

[exposé de Maxime Zucca]

**Patricia Corrèze-Lénéé, Directrice de l'Environnement, Conseil régional d'Île-de-France :** Merci beaucoup de cette présentation, qui, je pense, résume bien un document assez conséquent. Je suppose que vous avez certainement à la fois des questions, des demandes de précision sur certains éléments du diagnostic et puis aussi des réactions par rapport aux enjeux, à des oublis. La parole est ouverte, je ne sais pas qui veut intervenir ?

**Nicolas Rialan, Directeur de cabinet de l'Adjointe au Maire de Paris en charge des Espaces vert, Ville de Paris :** Je suis directeur de cabinet de Fabienne Giboudeaux, qui est l'adjointe au Maire de Paris en charge des espaces verts et de la biodiversité. J'ai eu beaucoup de plaisir à lire ce document, j'ai appris beaucoup de choses, j'ai beaucoup apprécié le fait qu'il y ait beaucoup de pistes d'action. C'est un document très riche. Je m'interrogeais sur le fait d'organiser la stratégie autour de deux enjeux (c'est marqué page 4) : la biodiversité ordinaire et la biodiversité remarquable. Je me demande s'il n'y a pas un 3ème enjeu à ajouter qui est la sensibilisation, l'élévation des consciences, dirait Pierre Rabhi, qui est dans tout le corps du texte mais n'apparaît pas en tant qu'enjeu en tant que tel, je pense que ça serait important de le mettre. Un travail de sensibilisation vis-à-vis des corps intermédiaires, je pense en particulier au monde agricole, puisqu'il y a 50% de la surface d'Île-de-France qui est couverte par l'agriculture, mais également vis-à-vis des urbains -ce n'est pas seulement mon tropisme parisien- mais il y a quand même 60% de la population qui est en zone urbaine dense, qui a quand même peu de rapport avec la nature; même 95% de la population francilienne est considérée comme urbaine, je pense qu'il y a un gros enjeu, là, de sensibilisation et je pense qu'on ne gagnera pas cette bataille pour enrayer l'érosion de la biodiversité sans convaincre les citoyens de son importance. Et du coup, travailler aussi dans les corps intermédiaires en zones urbaines denses. Alors je sais qu'il y a déjà des outils qui existent déjà, avec le PDU, l'Observatoire parisien pour la biodiversité mais je pense que c'est un enjeu également important qui mériterait d'apparaître. Alors là on est dans le diagnostic mais je parle plutôt de stratégie.

**Maxime Zucca, Natureparif :** Alors simplement, c'était bien les deux axes du diagnostic et non de la stratégie : la biodiversité ordinaire et la biodiversité remarquable. Evidemment la stratégie aura beaucoup d'axes, j'imagine, y compris autour de l'éducation, ça je laisserai la région répondre, mais vu que la stratégie est censée s'inscrire dans la stratégie nationale et cela fait partie des enjeux importants. Donc voilà, on parle bien ici de l'état de la biodiversité et on n'était pas censé donner tous les axes de la future stratégie régionale.

**Patricia Corrèze-Lénéé, Directrice de l'Environnement, Conseil régional d'Île-de-France :** C'est tout à fait ce que je voulais vous préciser, aujourd'hui les enjeux et les axes de la stratégie ne sont pas encore établis. Justement, c'est à partir de ce diagnostic et des échanges que nous aurons avec nos partenaires, dont vous-même, que nous allons travailler sur les axes de la stratégie. Quant à ce qui concerne la sensibilisation, l'éducation à l'environnement, c'est de toute façon déjà une priorité pour le Conseil régional. Et c'était une priorité aussi, déjà identifiée dans la Stratégie de 2007, et qui sera toujours présente, effectivement. En ce sens, d'ailleurs, la volonté à l'époque de la création de Natureparif, avec un fort volet qui était l'appui, le conseil auprès des aménageurs de l'Île-de-France, répond aussi à cette priorité qui est toujours actuelle.

**Gérard Arnal, expert :** Gérard Arnal, botaniste, je ne me suis pas présenté tout à l'heure. Je voudrais tordre le coup à cette idée de nature ordinaire, nature extraordinaire, quand on protège l'un on ne protège pas l'autre et tout ça. C'est un point que je voulais aborder dans la troisième partie de la journée, mais je l'aborde maintenant : quand on protège un espace de nature dit extraordinaire, on protège ipso facto de la nature ordinaire. En termes d'espèces, le nombre d'espèces ordinaires dans



une réserve biologique, dans une réserve naturelle, est infiniment plus grand que les espèces exceptionnelles qu'il y a. Et même quelque fois, en termes de surface : quand on protège une surface pour une ou deux espèces exceptionnelles, on protège aussi des chemins, des haies, des trucs comme ça. Ispo facto il ne faut pas croire que dans les réserves, les endroits qu'on a protégés, il y a des trucs magiques, forcément toutes les espèces ordinaires y sont donc ça sert aussi de réservoirs pour les espèces ordinaires. Donc arrêtons de dire qu'en protégeant la nature extraordinaire, on ne protège pas la nature ordinaire, on ne fait que ça.

Deuxième point c'est la nature en ville. Je ne veux plus qu'on nous vende la nature en ville comme quelque chose de fantastique parce qu'il n'y a rien à voir entre un parc urbain et une réserve biologique à Fontainebleau. Donc, si la moitié des espèces de flore a été vue dans Paris, ce sont les espèces les plus banales. Il y a 150 espèces protégées visibles autour de Paris, il n'y en a plus que 2 ou 3 dans Paris. Si c'est la nature de demain, la nature urbaine, c'est très grave parce que l'on a quand même une plus forte responsabilité sur les espèces remarquables qui existent encore par miracle en Île-de-France que de protéger le Senneçon ou le Pâturin annuel, qui, de toute façon, n'ont pas besoin de nous pour se débrouiller. Donc voyons bien où on met nos pas et nos objectifs quand on parle de nature en ville, de nature ordinaire et de nature extraordinaire. On a quand même encore en Île-de-France, une responsabilité sur la nature dite extraordinaire, mais qui n'en a plus pour longtemps, comme le constat a été fait ici. Et la question aussi qu'on peut se poser c'est : faut-il raisonner en termes d'espèces ? Qu'est-ce que c'est que le nombre d'espèces ? Il faudrait raisonner en terme d'habitat, c'est ça l'avenir. A partir du moment où le substrat d'un habitat, c'est-à-dire le sol, a été perturbé il y a un effet de cliquet et on ne reviendra pas à ce qu'on a connu auparavant. Donc je prêche pour que les sols soient le facteur fondamental de préservation de la biodiversité parce que, si la nature est généreuse, elle ne peut pas remettre n'importe quoi si on a bouleversé le substrat qui a mis des siècles voire des millénaires à se former sous nos climats. Il faut éviter l'eutrophisation des sols, le bouleversement des couches, d'une façon générale. Voilà les idées. Je voulais en parler pour la troisième partie d'une loi sur la biodiversité mais l'occasion m'en est donnée maintenant, donc voilà ce que j'avais à dire.

**Patricia Corrèze-Lénée, Directrice de l'Environnement, Conseil régional d'Île-de-France** : Avant de passer la parole à Maxime Zucca, qui veut peut-être répondre ou à d'autres personnes dans la tribune, je voulais juste dire que la distinction, telle qu'elle est présentée, entre nature ordinaire et nature extraordinaire, a vocation à dire qu'il faut conduire des actions sur l'ensemble des espaces et pas que sur les espaces de nature « extraordinaire » ou les espaces protégés. C'est en tout cas comme cela que je l'entends. Autrement sur les autres points il y a peut-être d'autres réactions.

**Gérard Arnal, expert** : Simplement ce que je voulais dire c'est qu'effectivement les deux sont à protéger mais l'un ne vaut pas l'autre. Il n'y a pas égalité entre les deux actions

**Patricia Corrèze-Lénée, Directrice de l'Environnement, Conseil régional d'Île-de-France** : Oui, d'accord.

**Delphine Morandea, Conseil général des Yvelines** : Bonjour merci pour cette présentation. J'avais une question. J'ai compris que cet inventaire était avant tout un outil de connaissances et sans doute aussi un outil d'aide à la décision et je me suis demandée si vous aviez aussi réfléchi à la possibilité de raisonner en termes de fonctionnalités ou de services écosystémiques, un peu dans la mouvance de ce qui est fait au niveau national et européen actuellement pour évaluer la fonctionnalité

des écosystèmes et pouvoir ressortir des conclusions sur ce qu'apporte la biodiversité, notamment, en général, ou remarquable, en termes de services de régulation ou encore de services récréatifs, pour en faire un outil d'aide à la décision et parler peut être à un nombre d'acteurs plus important, via ce que vous avez réalisé avec Natureparif.

**Maxime Zucca, Natureparif :** On s'est contenté d'aborder ces notions de services écosystémiques, comme résultant direct de la protection des habitats. On a beaucoup parlé de fonctionnalités dans ce diagnostic, on parle pas mal de fonctionnalités des habitats... on n'en parle peut être pas assez, c'est d'ailleurs une remarque qui nous a été faite en CSRPN, donc on va en parler un peu plus. Mais en tout cas, on n'est pas en mesure à l'heure actuelle d'établir un diagnostic des services écosystémiques, par exemple en Île-de-France, de pouvoir même les quantifier. On peut les utiliser de manière très théorique, comme outils d'aide à la décision parce qu'ils sont bien décrits, on les comprend bien, mais on n'est pas encore en mesure d'établir une quantification de ce que changerait en termes de services écosystémiques, le retour d'un tel habitat, d'un tel milieu, la restauration entière du fonctionnement de la Bassée... Ça c'est quelque chose qu'on ne sait pas faire mais sur lequel des recherches sont menées partout en ce moment, donc je pense qu'à l'avenir on en sera capable. Pour la prochaine Stratégie, ou dans cinq ans, on aura ça en préambule.

**Patricia Corrèze-Lénée, Directrice de l'Environnement, Conseil régional d'Île-de-France :**  
D'autres réactions ?

**Gérard Arnal, expert :** Cette question est tout à fait intéressante, c'est très bien de l'avoir posé, car le raisonnement il doit passer maintenant, lorsque l'on pourra scientifiquement le faire, à ces notions d'écosystèmes et de services rendus par les écosystèmes. Parce la question c'est : si j'enlève une espèce, est ce que ça fonctionne encore ? Comme la plupart des gens ne connaissent pas les espèces, ils ne se rendent pas compte qu'elles disparaissent. Si j'en enlève deux, est ce que ça fonctionne encore ? A partir de quand, j'en ai enlevé et ça ne fonctionne plus ? C'est ça le vrai problème et les services qui sont attachés à ces systèmes ne marchent plus. Donc, on ne sait pas encore le faire, comme Maxime vient de le dire, mais c'est là-dessus qu'il faut travailler. Jusqu'où on peut tolérer un appauvrissement des écosystèmes, par rapport aux services, à la qualité des services qu'ils rendent ? C'est ce seuil qui est très difficile à déterminer et c'est pourtant là-dessus que se porte l'avenir de la recherche sur l'écologie.

**Marylène Vergnol, Conseil général de Seine-et-Marne :** Je suis d'accord avec ce qui a été dit, mais je suis très inquiète sur ces vœux que je ne trouve parfois pas objectifs, ou difficiles à mettre en place avec le SDRIF par exemple. Quand je donne des avis par exemple sur des documents d'urbanisme où l'objectif c'est 0% d'espaces agricoles à terme parce qu'il faut loger 5000 personnes en plus, je me dis, les boisements anciens qui étaient sur ce sol vont disparaître, même si on faisait de la compensation ailleurs on ne retrouverait pas, avant 200 ans par exemple, la qualité de ces milieux. J'ai du mal à comprendre ou à voir comment on pourra mettre en place ces objectifs ou ces conclusions qui ont été établies.

**Patricia Corrèze-Lénée, Directrice de l'Environnement, Conseil régional d'Île-de-France :** Pour l'instant ce qui est présenté, effectivement, est un diagnostic avec les points de vigilance. A partir de là, on a bien conscience, de toute façon, que d'une part il y a une Stratégie régionale qui va essayer d'apporter un certain nombre d'outils spécifiques à la biodiversité, qu'il y a effectivement un travail énorme à faire sur l'ensemble des politiques qui concourent à l'aménagement du territoire pour faire

prendre en compte ces orientations et ces stratégies. Sur la question du SDRIF, il y a quand même eu une attention particulière sur le SDRIF – alors évidemment comme il y a quand même cet impératif de construction de logement, il est clair qu'il y aura une artificialisation, cependant, supplémentaire- mais il y a quand même eu dans le SDRIF notamment des échanges continus pour la prise en compte du SRCE dans l'élaboration du document. Il y a quand même une attention particulière portée sur la maîtrise des fronts urbains, etc. Je pense que ces préoccupations-là, aujourd'hui, ont été intégrées dans l'élaboration de ces documents, avec malheureusement une contrainte du fait qu'il y a un pari et une volonté de développement de l'activité déjà importante en Île-de-France et on n'arrive pas, malheureusement à 0 artificialisation supplémentaire au niveau du territoire.

**Christophe De Ricke, Vice-président de la chambre d'agriculture :** C'est vrai que le SDRIF marque une réduction des prélèvements sur les terres agricoles, c'est clairement affiché. Ce qu'on peut regretter – c'est pour ça qu'on avait émis un avis réservé sur cet aspect- c'est qu'il n'y a pas de moyens coercitifs pour suivre cette orientation. On voit que les différentes pastilles, eut égard à la croissance économique, feront peut-être que demain, les objectifs que l'on a affichés ne seront pas tenus. Donc soyons tous vigilants. Moi dans la hiérarchie que vous venez de présenter, ce que je retiens, c'est que certes il y a des milieux remarquables, il y a des forêts, très favorables à la biodiversité, mais après on a quand même les espaces agricoles, si c'est bio, c'est un peu mieux que les traditionnels, mais après il y a les friches puis on arrive à l'urbain où il y a quand même un appauvrissement certain de la biodiversité. Donc nous ce qu'on milite, en tant qu'agriculteurs, c'est évidemment pour notre fonction, mais aussi – eut égard au maintien d'une certaine biodiversité – c'est qu'il faut être vigilant sur la consommation des espaces agricoles et que construire la ville sur la ville, « ré-densifier », a du sens.

**Patricia Corrèze-Lénéé, Directrice de l'Environnement, Conseil régional d'Île-de-France :** On est d'accord sur ces questions-là.

**Xavier Jenner, Centre régional de la propriété forestière :** Je voulais dire simplement sur les forêts, notamment en zones périurbaines, qu'il y a une sorte de convergence entre les intérêts de la biodiversité et les intérêts des forestiers. Souvent, on constate qu'il y a des parties boisées qui sont imbriquées, justement, dans le tissu urbain ou périurbain, les zones pavillonnaires, et qu'elles ne sont plus accessibles aux véhicules – à pieds, bien sûr on peut toujours y aller. Elles sont donc moins gérables. Justement, pour la biodiversité aussi, c'est un inconvénient, donc il faut faire attention au conflit qui peut y avoir entre le développement de l'urbanisation et les milieux forestiers et naturels.

**Maxime Zucca, Natureparif :** Je peux apporter un tout petit complément. On constate globalement que les milieux naturels, forestiers entre autre, sont assez bien préservés maintenant. Les milieux naturels identifiés sont assez bien préservés en petite couronne, en proximité d'agglomération. Les forêts sont très peu grignotées en zone périurbaine et les points de vigilance se trouvent au contraire en périphérie de l'Île-de-France, où là ils sont encore assez nombreux finalement et du coup on y prête moins attention. A priori il y a une étude menée par le Muséum, dont je n'ai pas les résultats complets, mais qui montre que par exemple l'artificialisation sur des ZNIEFF est inexistante autour de l'agglomération et par contre assez importante – en tout cas il y a un signal d'alerte là-dessus en périphérie de région où ces milieux sont encore considérés comme relativement nombreux, donc on se permet de les artificialiser avec moins de précautions qu'en petite couronne, au contraire.

**Patricia Corrèze-Lénéé, Directrice de l'Environnement, Conseil régional d'Île-de-France** : Merci de vos réactions, vous pouvez toujours, de toute façon, si vous le souhaitez, nous faire remonter d'autres remarques, après avoir pris un peu le temps. Sachant qu'on vous avait mis à disposition le diagnostic global et complet, le projet tel qu'il est rédigé aujourd'hui. Donc effectivement comme je vous l'ai dit, à partir à la fois des échanges qui ont eu lieu au CSRPN, mais également des échanges qui ont eu lieu aujourd'hui, où un certain nombre de points ont été soulignés, Natureparif va retravailler ces éléments et on sera en lien avec Natureparif. A partir de là, nous, il faudra que l'on ait une réflexion pour savoir comment exploiter ce diagnostic pour monter une stratégie au niveau des politiques mises en œuvre par le Conseil régional et qui ne sont pas d'ailleurs que des politiques menées par le secteur environnement du Conseil régional mais c'est bien un sujet plus global. On reviendra certainement vers un certain nombre d'entre vous pour avoir des échanges aussi, pour travailler sur ces axes, pour voir comment, à partir de ce qui est conduit dans vos territoires ou à votre échelle, dans l'organisation où vous êtes, il peut y avoir des complémentarités qui se mettent en place. Ce que l'on envisage – mais ça il faut encore qu'on le précise – c'est aussi de revenir vers vous au moment où la stratégie et sa rédaction seront avancées, pour avoir un nouvel échange à ce niveau. Tout dépend du calendrier et des possibilités que nous pourrons avoir. En tout cas je remercie Natureparif parce que je pense que le diagnostic est riche et on voit bien avec cette présentation synthétique, quelques grands enjeux qui se dessinent et qui nous amène à la réflexion sur la manière dont on va conduire notre politique. Je vous propose que l'on passe au dernier point, qui concerne donc votre consultation sur la loi biodiversité.

## Echanges relatifs au projet de loi cadre biodiversité

**Laure Tourjansky, directrice adjointe de la DRIEE Île-de-France :** Nous sommes donc prêts pour la troisième heure, qui est à nouveau résolument une phase d'écoute. Je vais vous rappeler très rapidement l'exercice auquel on vous invite. Le contexte est un projet de loi-cadre sur la biodiversité, qui doit être l'occasion d'affirmer les principes sur lesquels se fonde l'action publique en matière de biodiversité. L'une des motivations de ce travail est que le cadre législatif et réglementaire, très riche en matière de nature et bien identifié dans le code, peut paraître daté. Le code de l'environnement a beaucoup changé, mais d'autres aussi, comme le code de l'urbanisme. Le besoin se fait sentir de vérifier s'il y a des manques et où il y a une efficacité à gagner dans l'utilisation de ces outils, et dans leur meilleure articulation. Le travail s'inscrit dans un constat général et connu d'un recul de la biodiversité, dont on sait qu'il est difficile à faire comprendre : la biodiversité est difficile à quantifier, donc son déclin est difficile à mesurer. Ce travail s'inscrit dans la continuité des actions antérieures comme la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, qui se décline régionalement. Face à ce constat et suite aux annonces qui ont été faites lors de la conférence de septembre dernier sur la transition écologique, il a été décidé d'avoir une loi cadre et de la préparer par des débats régionaux – le terme « débat » n'est pas tout à fait exact car c'est bien une écoute régionale - relativement ciblés, limités dans le temps. Nous avons été saisis de cette demande fin février pour un retour et une synthèse de l'écoute fin avril, donc cela suppose que nous soyons très efficaces dans les échanges que nous allons avoir tout à l'heure. L'idée est d'avoir deux types de réunions ou d'échanges : la première en associant autant que possible toutes les parties prenantes et à ce titre le CRTVB nous a paru, comme dans beaucoup d'autres régions, être l'enceinte idéale pour avoir ce type d'échanges. La deuxième demande était d'avoir un temps spécifique avec les associations de protection de la nature, notamment parce qu'il y a des enjeux sur la connaissance et que l'on sait que les associations sur le terrain sont l'un des vecteurs d'amélioration de la connaissance, parmi d'autres. Nous tenons donc ce CRTVB aujourd'hui et nous avons prévu de réunir les associations le 24 avril, en se donnant un peu plus qu'une heure pour avoir des échanges sur les mêmes questionnements. Il s'agit bien d'avoir des débats relativement simples que l'on a essayé de faciliter en identifiant, parmi les différents titres prévus de cette loi, quels sont les sujets pour lesquels une contribution francilienne pourrait présenter un intérêt. Par exemple, il y aura dans la loi une partie sur la brevetabilité du vivant, le protocole de Nagoya, qui concerne sans doute plus les DOM-TOM. Nous avons donc choisi de ne pas vous proposer d'échanger aujourd'hui, sur le temps court que nous avons, sur cette composante. Nous avons donc identifié 3 séquences, qui vont concerner tout d'abord les outils de protection (l'état des lieux de ces outils, ce que vous en pensez, est-ce satisfaisant, voyez-vous des améliorations ?), puis la connaissance et enfin la gouvernance, avec le même type d'approche. Pour vous aider à préparer cette séquence, nous vous avons envoyé ces questions au préalable, en vous proposant des contributions écrites. Le délai que nous avons, qui est très court, vous nous en excuserez, permet de vous laisser un peu de temps après la réunion, si vous souhaitez contribuer à la lumière des échanges que nous aurons eus. Nous essaierons de respecter à peu près un ¼ d'heure par séquence. Il se peut aussi que dans ce listing de questions, certaines ne nous soient pas venues à l'idée et dans ce cas merci de nous dire si une autre question se pose, voire de compléter par une contribution écrite. Ce que l'on vous propose dans le temps qu'il nous reste, c'est une rapide présentation des différents titres, des échanges d'environ un ¼ d'heure par séquence ce qui nous permettra d'en tirer une synthèse. Il faut que je précise la demande qui nous a été faite, en lien avec le conseil régional - nous avons préparé cette réunion ensemble. Il s'agit de faire remonter ce qui s'est exprimé mais pas forcément des consensus. C'est à dire que, sur tel ou tel sujet, on pourra dire que tel acteur signale ce qui va ou qui ça ne va pas. On est plus dans un éclairage que dans une

synthèse ; il s'agit de remonter un ensemble d'informations, même si certaines ne relèvent pas forcément d'un état de consensus ou d'une demande forte des acteurs. Nous sommes supposés faire cette remontée d'informations pour fin avril, sachant que nous réunissons les associations le 24. Donc il est important que vous vous présentiez quand vous prendrez la parole pour que nous puissions bien identifier qui a dit quoi dans cet effort de restitution. Nous allons nous partager la présentation des séquences, entre le Conseil régional et la DRIEE.

### [Exposé DRIEE sur les outils]

**Patricia Corrèze-Lénéé, directrice de l'environnement, Conseil régional d'Île-de-France :** Juste une petite précision, ça fait 960 hectares de réserves naturelles régionales. On est passé à la onzième mais malheureusement on n'atteint pas encore les 1000 hectares.

**Laure Tourjansky, directrice adjointe de la DRIEE Île-de-France :** Tout à l'heure, de même, il manquait une flèche bleue foncée pour la légende pour l'Europe. Il y a déjà des questions ! Voici donc le cadre qu'on a essayé de poser, et on se rend compte que un ¼ d'heure pour tout ça c'est un peu court. Donc évidemment on ne traitera pas les questions forcément dans l'ordre, mais l'idée c'est de se prononcer sur ces outils : est ce qu'il y en a trop ou pas assez ? Sont-ils bien articulés entre eux ? Le sont-ils bien avec d'autres éléments de réglementation ? Sait-on mettre en évidence des priorités et des propositions ? La logique que l'on pourrait avoir dans ce genre d'approche, serait d'identifier des exemples d'outils qui fonctionnent ou pas. Nous sommes intéressés par des exemples d'outils qui fonctionnent et qui permettent d'envisager des évolutions !

**Christophe Maillet, chef du service collectivité de la SAFER Île-de-France :** Je voulais vous rappeler qu'il existe également un outil foncier que les SAFER mettent en œuvre. Notamment dans le cadre de leur droit de préemption, elles peuvent intervenir pour le compte de collectivités avec un objectif de protection et préservation de l'environnement et des paysages. En Île-de-France, avec le concours de l'Etat et de la Région, on est soutenu pour le faire et on intervient à peu près à hauteur de 150 reprises pour préserver les espaces ouverts naturels agricoles et forestiers périurbains. Il serait intéressant, peut-être, de le rajouter dans votre listing des outils fonciers. Notamment, on s'est rendu compte depuis le premier contrat de plan – maintenant on arrive au deuxième- qu'il y a un certain nombre de difficultés à mettre en place cet outil de protection et cette préemption dans le sens où le code rural ne nous permet pas forcément d'intervenir sur des biens qui auraient déjà été mités. Je ne sais pas si le terme de mitage vous parle... mais sur de petites parcelles boisées, des parcelles un peu dénaturées, pour nous il est très compliqué d'intervenir et malheureusement, c'est sur ce type de parcelles que les collectivités sont très demandeuses. Régulièrement, on est obligé de leur dire que l'on ne peut pas intervenir pour leur compte alors même qu'elles nous sollicitent. Je dirais que l'avantage de mettre en place ce partenariat contractuel entre la SAFER et les collectivités - aujourd'hui il y a à peu près une commune sur deux qui est couverte par le dispositif – est qu'elles évitent de mettre en place des ENS avec une obligation systématique d'ouverture au public, ce qui est assez contraignant pour les collectivités et ne va pas systématiquement dans le sens de la biodiversité.

**Laure Tourjansky, directrice adjointe de la DRIEE Île-de-France :** Je vous remercie. J'ai dit que nous étions en position d'écoute donc on se gardera de répondre à chaque fois, mais je voulais préciser que la diapositive n'était pas exhaustive, mais présentait des exemples d'approches. Il est



clair que répertorier l'ensemble des mesures foncières est intéressant. Lors de la présentation, on a parlé de l'AEV notamment, c'était pour donner des repères.

**Christophe De Ricke, Chambre d'agriculture :** Personnellement, je suis étonné que dans la présentation vous n'ayez pas parlé de l'Europe et la politique agricole commune, qui me semble ont été les politiques les plus structurantes pour le développement de la biodiversité eut égard aux surfaces d'intérêt écologique pour les agriculteurs. De facto, ce n'est pas que je veuille donner de mauvaises idées sur des évolutions de taux, mais en lien avec le schéma proposé, la localisation, les corridors et autres, si on pouvait utiliser cette réglementation au bénéfice des agriculteurs parce qu'ils localiseraient mieux certains éléments, je pense que ça aurait du sens. Donc il y a un travail là à réaliser et vous savez, via le second pilier de la PAC, nous sommes toujours à l'écoute de politiques contractuelles, parce que certains agriculteurs sont intéressés. Le tout est que ça soit calibré en fonction des rentabilités de chaque hectare.

**Chantale Gousson, Chambre d'agriculture IDF Ouest :** Je voulais rejoindre mes collègues de Seine-et-Marne sur la nécessité de limiter la consommation des espaces agricoles. Nos inquiétudes sur la prise en compte de la biodiversité sont justifiées. Exemples : un golf classé réservoir de biodiversité par un SCOT ; le classement de grandes parties de certaines communes en zones naturelles, qui fige le développement agricole en empêchant toute construction. Cela créera un problème pour une installation, même en circuit court ou pour installer un jeune, etc. Enfin les premiers outils de protection qui doivent primer sont les documents d'urbanisme, qui doivent déjà justifier d'un équilibre d'aménagement territorial.

**Catherine Ribes, Conseil régional d'Île-de-France, vice-présidente du Parc Naturel Régional du Vexin français :** Quand on regarde le nombre d'outils qui existent, contractuels et réglementaires – car il faut bien les dissocier tout de même - pour les avoir pratiqués, je trouve qu'ils sont tous utiles mais c'est vrai qu'il y a peut-être un tri à faire dans cette flopée d'outils. Sachant en plus qu'ils ne sont pas toujours utilisés à bon escient. Par exemple, on le voit, les ZNIEFF sont devenues presque des zones assez réglementaires dans les PLU, alors que ça ne l'est pas en vérité. Mais c'est un outil, tout de même, qui sert à la protection, même si ce n'est pas un outil de protection. Il y a peut-être un balayage et un tri à faire entre tout ça. Il y a d'une part les outils réglementaires. Pour moi, ils sont importants – qu'on appelle les réservoirs de biodiversité. Et les outils contractuels je les vois plus au service d'une Trame Verte et Bleue et du SRCE, c'est plus comme ça que je vois les choses.

Ensuite on a les outils fonciers. Je pense que c'est très important. On les a listés tout à l'heure et la SAFER a parlé de son rôle, qui est aussi très important dans ce cadre-là. On a parlé des ENS : c'est une taxe qui est prise sur la construction pour pouvoir protéger certains espaces, qui donne une autorisation de préemption, sachant que cette zone peut être déléguée aux communes, à l'agence des espaces verts, par exemple en Île-de-France, ou aux Parcs Naturels Régionaux. C'est un peu compliqué sachant qu'ensuite l'espace devient propriété publique, ce qui est intéressant, mais que souvent la gestion est confiée à différentes collectivités, ce qui complique la gestion. A côté, on a donné aux régions la possibilité de création de réserves naturelles régionales, sans qu'elles aient de moyens pour les mettre en place. Alors que les départements ont eu les moyens mais n'ont pas eu la compétence réglementaire. Je pense qu'à travers ces deux exemples là, il y a quand même un certain toilettage à mettre en place.

Et puis, je complétera aussi par rapport à l'articulation des outils : par exemple, les sites classés, les sites inscrits, étaient conçus pour les paysages, mais aujourd'hui on a une commission des sites qui donne des avis intéressants, par exemple sur la capacité du site de recevoir de l'urbanisation ou pas- on a parlé tout à l'heure de sites que l'on ne retrouve plus quand on les a urbanisés. Sur ce sujet je pense qu'il y a un lien à trouver pour articuler les procédures d'urbanisme et les procédures réglementaires.

Il faut garder surtout cette possibilité d'outils réglementaires, parce que l'on en a besoin, mais les outils contractuels, s'ils sont bien menés, sont très importants. On l'a vu pour les propriétaires privés : il y a des servitudes contractuelles qui sont utilisées dans d'autres pays et qui fonctionnent très bien pour la préservation de la biodiversité.

**François Huart, Agence des espaces verts de la région Île-de-France** : Je voudrais aborder trois points. Un point général, dans le cadre du mouvement de simplification administrative et réglementaire. J'ai entendu il y deux semaines une émission radiophonique matinale qui était consacrée à ce sujet, où un ancien ministre, un économiste et un journaliste étaient invités. Tous les exemples qui ont été donnés en matière de simplification, avaient trait au paysage et surtout à l'environnement. Donc si l'environnement, la biodiversité et le paysage doivent être le fusible de la simplification, c'est très préoccupant.

Deuxième point : je vais m'appuyer sur la lettre « r » - qui veut dire Région, régional- donc on a le CSRPN, on a les RNR que la région met en place, on a le SRCE qui parachève provisoirement tout ce mouvement. Entre les lignes, j'aurais donc tendance à lire l'échelon régional comme étant l'échelon pertinent pour effectuer un certain nombre d'actions concernant la biodiversité, l'environnement au sens large. Effectivement, dans ces mouvements de simplification, il y a peut-être à faire remonter un certain nombre de choses à l'échelon régional, ou, le cas échéant, à les faire « redescendre », regagner cet échelon régional qui manifestement, est le bon. Le SRCE en fait la démonstration : il y a la Trame Verte et Bleue nationale et européenne et sa déclinaison régionale.

Troisième point : c'est sur le droit français qui est très classiquement un droit dur et qui parfois est difficile à mettre en œuvre. « C'est interdit de ... » ou « c'est obligatoire de... » : en définitive, on voit que ça ne marche pas systématiquement. Et on fait le constat derrière que c'était interdit mais ça n'a pas fonctionné ponctuellement. Or il y a un outil, l'Agence des espaces verts, qui a mis en place des périmètres régionaux d'intervention foncière. On n'est pas du tout dans le droit français classique, on n'est pas dans le droit dur, on n'est pas dans l'outil opposable, l'outil comme enclume qui va tomber sur la tête de celui qui ne le respecte pas ou de l'obligation imposée mais on est sur une sorte de droit souple, de contrat souple, qui en définitive fonctionne. Il y a actuellement sur l'ensemble de la région 36 000 hectares qui sont inclus dans des périmètres régionaux, essentiellement dans la ceinture verte, dans les grandes vallées. Presque 14 000 hectares acquis qui ont des dispositions de conservation. On est sur un outil souple que le droit français a du mal à accueillir en son sein, et qui pourtant fonctionne. C'est aussi un outil de réflexion. Le droit dur c'est certainement très bien mais les outils souples peuvent faire leur preuve et peuvent rendre de grands services.

**Christian Collin, Comité de bassin Seine-Normandie** : Sur les documents que vous avez présentés – je n'ai peut-être pas bien tout compris- je suis étonné que peu d'entre eux concernent l'eau alors qu'il y a un lien entre l'eau et la nature pour développer le vivant, donc la biodiversité. Sur la question des continuités écologiques, des continuités piscicoles pour les poissons migrateurs, je n'ai rien vu.

Sur la continuité des sédiments, il a été abordé tout à l'heure la qualité des sols qu'il fallait préserver, c'est pareil pour les sédiments qui sont au fond de l'eau. La réouverture, le reméandrement, les zones humides, je n'ai pas trouvé non plus.

**Laure Tourjansky, directrice adjointe de la DRIEE Île-de-France :** On a juste donné quelques exemples, on n'a pas du tout cherché à être exhaustif. Vous avez raison, mais cela eut été un travail à temps plein.

**Christian Collin, Comité de Bassin Seine-Normandie :** Disons que c'est quand même un peu stratégique, et il y a quand même des documents normatifs, des outils, qui sont là, qui fonctionnent, depuis 1964 – je pense au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau- et qui, entre autres, font de la protection des aires d'alimentation de captage, c'est un peu stratégique pour les producteurs d'eau mais aussi pour l'évolution de l'agriculture puisque c'est en Île-de-France, 1/3 de la SAU. Et il y a un outil qui est sous employé, qu'il faudrait peut-être valoriser, entre autres, sur les fleuves en France, ce sont les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, qui font que l'on passe d'un document d'orientation – les SDAGE- à un document de prescription, qui fait l'interface entre les documents d'urbanisme (les Schémas de cohérences territoriaux et les Plan locaux d'urbanisme). Cette norme existe mais elle est très peu utilisée, mise à part sur le Rhin, sur les fleuves et là où il y a des métropoles et des villes. Il serait peut-être temps de promouvoir les outils que l'on a disposition et dont on se prive de l'efficacité. Il y a un point aussi -je ne sais pas si vous avez la réponse- sur les aires d'alimentation de captage, quand on a des producteurs d'eau, comme Eau de Paris, qui veulent favoriser le développement d'une agriculture avec un peu moins d'intrants, on ne peut pas aider parce qu'il y a une distorsion de concurrence vis-à-vis de l'Europe. Alors je ne sais pas si vous avez des réponses à cette question : comment les producteurs d'eau peuvent inciter les agriculteurs, avec des aides diverses, sans pour autant s'attirer les foudres de l'Europe ?

**Laure Tourjansky, directrice adjointe de la DRIEE Île-de-France :** On note votre question, parce que c'est l'exercice du jour, ce n'est pas d'apporter des réponses.

**Gérard Arnal, expert :** Le délai qui nous était donné était tellement court, le CSRPN, dans sa séance de la dernière fois, a eu connaissance de ces questions mais n'a pas pu y répondre. On a donc formé un petit groupe rapide de quatre personnes qui ont réfléchi et qui ont proposé un canevas qui sera proposé à l'ensemble des membres et dont on espère pouvoir vous donner la totalité d'ici le 29, puisque c'est la date, grosso modo, qui est fixée. Mais en attendant, en ce qui concerne les outils de protection, comment sont-ils utilisés en Île-de-France ? C'est ça la question. Le Parc national, on eu l'occasion d'en faire un, on ne l'a pas fait. Scientifiquement, c'était fondé, politiquement, ce n'était pas mûr. On oublie ! Les réserves naturelles nationales, il y en a quatre, elles marchent très bien, seulement ce sont des procédures très longues qui demandent plusieurs dizaines d'années. Je vous signale qu'entre le moment où on a réfléchi, on a dit qu'il faudrait faire une réserve naturelle sur les Coteaux de la Roche-Guyon et le décret de création, il s'est écoulé 34 ans. Les 11 réserves naturelles régionales ont été créées dans la foulée de la loi et aujourd'hui on est un peu exsangue – je parle sous couvert de la région- mais je ne pense pas qu'on va pouvoir continuer à ce rythme-là parce qu'on a rejoint les mêmes contraintes que les réserves nationales c'est-à-dire enquête, études, etc. Donc c'est un outil qui va se gripper petit à petit et on va en faire beaucoup moins. Les réserves biologiques domaniales intégrales, l'ONF considère avec celles qui sont prévues à Rambouillet et à Verrières, plus celles qui sont prévues à Fontainebleau, que l'exercice est terminé. Je ne peux pas lui donner tort. En revanche les réserves biologiques dirigées pourraient être étendues à d'autres forêts domaniales qui en sont dépourvues : Villefermoy, Jouy, Carnelle, Notre-Dame, etc. ont vocation à

recevoir des réserves biologiques dirigées qui sont beaucoup moins contraignantes et vraiment à vocation écologique parfaite.

Les arrêtés de protection de biotope sont indispensables mais il faut constater une baisse importante de la création d'arrêtés de biotope depuis une dizaine d'années. Les derniers arrêtés de biotope datent des années 1980-1990-2000. Aujourd'hui c'est un outil qui est en désuétude. Il faut qu'à travers la SCAP, on relance cet outil et que l'on mette enfin en place l'arrêté de protection de géotope, qui était prévu par la loi mais qui n'a pas été appliqué. La protection des sites géologiques est fondamentale en Île-de-France. Je rappelle que l'Île-de-France est l'un des berceaux mondiaux de la géologie. Ce que l'on constate à travers tout ça, c'est que l'on a enlevé un barreau de l'échelle au moment du Grenelle, qui était la réserve naturelle volontaire. Et ce barreau fait cruellement défaut aujourd'hui car on manque d'un outil local, qui aurait un peu les caractéristiques de la réserve naturelle volontaire, peut être « relookée », mais un outil qui soit basé sur la proximité, le volontariat, la maîtrise du foncier, l'Etat n'ayant un rôle que de superviseur, donnant son accord, la validité des études étant faite par les instances scientifiques. Si c'est déjà en ZNIEFF, c'est qu'il y a une présomption pour que ce soit intéressant. On peut lui donner une durée limitée avec un mini plan de gestion, pour vérifier ce qui se ferait et tous les 6 ans, redonner un agrément. Cet outil, qui a été sacrifié au moment du Grenelle, au profit des Réserves Naturelles Régionales, fait aujourd'hui défaut. C'est un outil contractuel qui est tout à fait nécessaire. L'articulation entre les outils est plutôt bonne en Île-de-France parce que les ENS, les PNR, etc. ont réutilisé ces outils, ce que soient les ZNIEFF, ou encore les Réserves Naturelles Régionales. Le PNR des Chevreuse par exemple a créé deux Réserves Naturelles Régionales dans son secteur ; ils ont demandé des arrêtés de biotope ; donc les personnes qui gèrent les espaces ont tout à fait repris à leur compte ces outils, on ne peut pas critiquer l'articulation, elle est plutôt bien faite, même si ça pourrait encore aller mieux.

Peut-on améliorer le partage des connaissances sur la biodiversité en Île-de-France? Il faut rappeler que l'Île-de-France est l'une des régions le mieux connue sur le plan de la biodiversité. L'exposé de Maxime Zucca nous l'a bien montré. Ce n'est pas les manques qui existent dans certains groupes taxonomiques très confidentiels, ou bien sur certains secteurs très marginaux de l'Île-de-France qui peuvent justifier un argument opposable à la mise en œuvre d'une politique de création de nouvelles aires protégées. Ce n'est pas parce que l'on ne connaît pas le dernier ver de terre ou la dernière bactérie qui existe sur une zone ! On a tous les arguments, avec tous les autres groupes qui sont bien connus pour faire de la protection de la biodiversité. Je ne vous lirai pas le papier en entier, je vais m'arrêter sur un dernier point : quelles sont selon vous les instances clés ? Nous militons pour un statut d'experts membres de commissions reconnu par les employeurs pour que les gens, y compris dans les services publics, puissent venir assister à ces commissions, sans être obligés, comme c'est le cas actuellement, de poser des journées de congé. C'est du bénévolat au carré. Ils posent des journées de congé pour venir participer bénévolement à des commissions scientifiques. Comme il existe un statut de délégué syndical dans les entreprises, il serait normal qu'un employé qui a une compétence se retrouve dans une commission et qu'il soit libéré de ses tâches pendant ce temps-là. Mais il y a bien d'autres points, je vous laisserai le soin de lire les lignes sur les réserves naturelles volontaires. Et puis je voudrais dire aussi tout le bien que je pense des ENS parce que c'est en fait aujourd'hui la seule politique qui s'appuie sur une ressource financière stable. Toutes les autres politiques semblent être victimes de la crise économique et pour créer des réserves et tout ça, cela va être de plus en plus difficile. Les ENS aujourd'hui c'est le truc qui marche le mieux parce qu'ils ont leurs propres ressources. Réfléchissons aussi au financement, et si on n'a pas les moyens de faire autre chose, utilisons le volontariat.

**Laure Tourjansky, directrice adjointe de la DRIEE Île-de-France :** Je propose, cela créera peut-être des frustrations, que l'on prenne une dernière contribution sur le premier point, afin d'avoir le temps d'aborder les autres. Et je rappelle également le reste des contributions pourra se faire par écrit.

**Xavier Lascaux, UNICEM Île-de-France :** Moi, je ne me prononce pas sur le fond, d'ailleurs la profession a adhéré à la SNB donc il n'y a pas de sujet là-dessus. Mon propos est plutôt sur le sujet de l'articulation des procédures, la simplification. J'ai compris que c'était une priorité au niveau du gouvernement et du Président de la République de simplifier. Il ne faut pas la perdre de vue. Quand on est acteur économique – et je ne crois pas que défendre la biodiversité soit antinomique avec l'activité économique – et que l'on doit faire avancer un projet, on est face à des empilements de réglementations dans tous les sens. Sur un même territoire, vous l'avez d'ailleurs souligné, il y a de nombreuses zones protégées. On est aussi face à un empilement vertical, c'est-à-dire qu'il faut passer des étapes départementales, locales, régionales, nationales. C'est bien de mettre en place de nouvelles procédures, de nouvelles réglementations, de nouveaux outils pour protéger la biodiversité mais il faut réfléchir aussi l'articulation et à ne pas compliquer à l'infini les procédures à faire pour pouvoir faire aboutir des dossiers.

**Laure Tourjansky, directrice adjointe de la DRIEE Île-de-France :** C'était bien le sens de la question que l'on a posé initialement. Je n'entre pas dans le détail, mais on a un cadre européen qui a été rappelé. Pour nous, ce qui est intéressant ce sont des exemples de procédures qui vous paraissent, sur un dossier précis, absurdes et/ou des exemples qui fonctionnent bien ailleurs, ou d'évolutions. Quand on dit toilettage, rénovation, il y a l'idée d'une protection de qualité à droit simplifié. Ce que l'on cherche, c'est de l'efficacité. Donc si vous avez des pistes concrètes, sous la forme de pistes de réflexion, pas nécessairement d'articles de loi rédigés, c'est aussi ce dont nous sommes preneurs.

**Patricia Corrèze-Lénée, directrice de l'Environnement, Conseil régional d'Île-de-France :** La deuxième question n'apparaît pas comme telle dans l'un des titres de la loi mais il nous a semblé important de la faire ressortir parce que l'on considère que c'est un sujet qui est fondamental. Il s'agit de la connaissance, qui apparaît dans la Loi à plusieurs endroits. Dans le titre 1, est cité, l'intérêt de développer et d'exploiter la connaissance de la biodiversité et des mécanismes écologiques pour adopter les décisions publiques et privées les plus judicieuses. Donc la connaissance constitue une aide à la décision publique. Elle est également évoquée dans le titre 3, qui traite de l'agence française de la biodiversité : l'une des missions aujourd'hui pour cette agence serait de jouer un rôle central dans la connaissance : coordination des acteurs intervenant dans la collecte des données, regroupement des données, validation, mise à disposition et archivage. Sur ce thème de la connaissance nous vous proposons trois sous-questions, pour guider le débat : la connaissance sur la biodiversité est-elle accessible ? Comment gagner en efficacité pour sa diffusion ? Que peut-on attendre en Île-de-France de l'Agence française pour la biodiversité ?

**Colette Huot-Daubremont, directrice Maison de l'Oiseau, Parc forestier de la Poudrerie, CORIF :** Au-delà de la connaissance, je pense que le plus important est que les gens comprennent de quoi on parle, comprennent ce qu'est la biodiversité. Comme l'a dit Gérard Arnal, le fait de savoir si tel ou tel lombric est présent et si on a toutes les espèces de lombric n'est peut-être pas extrêmement



important. Mais le fait de comprendre l'intérêt des lombrics dans le sol est important. A mon avis on entend trop souvent « il faut les données, donnez vos données, ne gardez pas vos données ». Le Corif a une certaine position là-dessus. Je pense qu'il faut arrêter de mettre la pression sur les données et plutôt voir comment on vulgarise et comment on fait comprendre au grand public et aux personnes qui n'ont pas les compétences que peuvent avoir les scientifiques sur la biodiversité, ce qu'est la biodiversité.

**Gérard Arnal, expert :** La réponse à la question « la connaissance est-elle accessible aujourd'hui ? » est oui. On est une région qui a des banques de données absolument incroyables. Sur la flore, par exemple, on sait énormément de choses. Il y a plus de 1,5 millions de données sur la flore d'Île-de-France. Aujourd'hui, beaucoup de choses sont très accessibles. Peut-on gagner en efficacité pour sa diffusion ? Oui, à condition que l'on ne débranche par les tuyaux qui relient tous ces organismes et notamment avec les producteurs de données que sont les associations, etc. Il faut des années pour que la confiance se fasse et que les protocoles se mettent en place pour alimenter ces bases de données. Aujourd'hui, elles sont alimentées de mieux en mieux et de façon plus en plus intelligente. Je pense que créer ex nihilo une agence qui débrancherait tous les tuyaux et qui tenterait de les rebrancher, ce serait au moins momentanément une grosse perte sur la connaissance de la biodiversité. Aujourd'hui on a par exemple Natureparif ou l'INPN, et d'autres outils qui fonctionnent bien et de mieux en mieux. Aidons ces outils à fonctionner, aidons les associations à travailler et je crois que c'est plutôt dans cette voie là qu'il faut chercher. Comment améliorer ce qui existe plutôt que de créer ex nihilo ? Surtout que l'Île-de-France à travers Natureparif a déjà fait un pas très en avant.

**Françoise Roux, responsable du pôle environnement, PNR du Vexin français :** Je pense que les sciences participatives sont importantes également. Nous avons l'exemple de l'observatoire des papillons et aujourd'hui d'autres observatoires qui se sont créés. C'est une manière intéressante de faire participer le public à la connaissance et de les rendre acteurs de la connaissance. Je pense que ce sont des choses que l'on peut développer. Gagner en efficacité pour la diffusion de la connaissance passe, en partie, par ces observatoires. L'enjeu n'est pas uniquement de collecter la donnée, mais il s'agit aussi de se l'approprier en essayant de à l'aide de ces outils intéressants pour le grand public.

Concernant l'agence nationale, il est vrai que nous avons été un peu en avance en mettant en place une agence régionale qui joue tout à fait ce rôle d'observatoire, de transmission et en même temps de mise en relation de l'ensemble des acteurs du territoire, ce qui est important. J'ai cependant des questions à poser concernant cette Agence nationale plus particulièrement sur la gouvernance. Le regroupement aujourd'hui de plusieurs organismes d'Etat inquiète à ce titre quelques organismes. Je trouve cependant que le regroupement est toujours intéressant, car il permet une plus grande lisibilité, mais il ne faudrait pas perdre la quintessence de chaque organisme. Par exemple, on parle beaucoup de l'ONEMA pour intégrer l'Agence, qui est l'un des plus gros organismes - je crois qu'il y a plus de 1000 personnes à l'ONEMA. Or l'agence n'aurait pas de pouvoirs de police alors que l'ONEMA a des agents qui ont un pouvoir de police. Donc quid de ces pouvoirs ? Parce que l'on en a besoin quand même. Par ailleurs, il y a deux échelles que je trouve très importantes en termes de biodiversité : l'échelle nationale qui doit garder ce pouvoir régalién et les échelles régionales qui travaillent plus avec le local. A ce titre, je pense que la Région est une échelle très pertinente même si les périmètres de certaines compétences seraient à revoir, mais cela concerne l'Acte 3 de la décentralisation. En tous cas, je pense que l'échelle régionale est tout à fait importante et à mettre en avant à travers la création de ces outils nationaux. Il peut y avoir des sortes de poupées russes. Comme on l'a fait avec



le comité national de la trame verte et bleue et les comités régionaux, ce sont des outils qui fonctionnent bien et sur lesquels on peut s'appuyer pour la suite.

**Un intervenant :** J'avais une question sur l'articulation entre l'agence française pour la biodiversité et l'échelon régional. Il a été évoqué l'ONEMA. Si j'ai bien compris l'ONEMA va être intégré dans l'agence française pour la biodiversité et va en être, en quelque sorte, la colonne vertébrale. C'est un peu ce qui a été dit ce matin au comité national de la SNB. Sachant que l'ONEMA a une organisation territoriale qui repose sur les départements ou l'interrégional, il n'y a pas vraiment l'échelon régional. Donc a-t-on une visibilité à ce stade sur l'articulation entre cette AFB et Natureparif ?

**Nathalie Evain-Bousquet, chef du service patrimoine et ressources naturelles, conseil régional Île-de-France :** Ce que l'on peut dire à ce stade c'est que dans le rapport des préfigurateurs qui a été mis à votre disposition, il y a plusieurs options proposées : une option interrégionale et des options régionales. Côté ARF, il a été proposé éventuellement de pouvoir créer des structures régionales à base de groupements d'intérêt public auxquels pourraient adhérer un certain nombre d'acteurs (départements, régions, Etat,...). Chacun propose des solutions, et à ma connaissance, pour l'instant toutes les options sont sur la table. C'est par le débat et les avis des uns et des autres que l'on pourra peut-être dégager des options pour la relation entre l'agence nationale et le niveau local.

**Xavier Jenner, Centre régional de la propriété forestière :** Il me semble que les professions (forestiers, agriculteurs, carriers, etc.) pourraient être intégrées dans la réflexion, sur de telles agences de la biodiversité. Par ailleurs, pour la diffusion de la connaissance sur la biodiversité auprès des collèges et lycées, on pourrait faciliter l'accès à des données déjà préparées pour les professeurs de sciences de la nature et de la terre. Ce que je veux dire c'est préparer des informations sur la biodiversité en direction de telles professions mais de la réfléchir à l'avance, car l'agriculteur ou le carrier n'a pas besoin des mêmes informations.

**Patricia Corrèze-Lénéé, directrice de l'Environnement, Conseil régional d'Île-de-France :** C'est peut-être un peu le cas de Natureparif. Il y a déjà un collège entreprises, un collège recherche ...

**Laure Tourjansky, directrice adjointe de la DRIEE Île-de-France :** Natureparif développe des guides qui s'adressent à des filières spécifiques. Il y a un guide pour les entrepreneurs par exemple. Cibler la connaissance en fonction des publics, c'est un peu l'esprit de ce qu'a développé Natureparif jusqu'à présent.

**Gérard Arnal, expert :** J'ai cru comprendre que la Région elle-même cherchait à regrouper les acteurs. Et je voudrais à ce propos rendre hommage à l'AEV, à travers laquelle on dispose déjà d'un outil foncier et de gestion, des outils de publication à travers Natureparif, etc. La région dispose donc déjà, à son niveau, des prémisses d'une agence régionale englobant Natureparif et qui pourrait inclure bien d'autres outils qui sont à disposition de la Région. Il faut dire que l'IDF est quand même en pointe sur cet aspect-là.

**Patricia Corrèze-Lénéé, directrice de l'Environnement, Conseil régional d'Île-de-France :** Bien que l'on ne doive pas répondre normalement et simplement recueillir vos remarques, il y a peut-être des ambiguïtés à soulever. Aujourd'hui il est envisagé un regroupement géographique de plusieurs organismes avec effectivement une mise en commun de moyens mais ça n'est pas la création d'une agence qui regrouperait tous ces organismes.

**Gérard Arnal, expert :** Bien sûr mais le regroupement géographique c'est déjà une grande chose.

**Laure Tourjansky, directrice adjointe de la DRIEE Île-de-France :** Je vous propose de passer à la dernière séquence.

**Caroline Lavallart, adjointe au chef du service Nature, paysage et ressources, DRIEE :** La dernière séquence porte sur le thème de la gouvernance. La gouvernance c'est l'ensemble des règles, des processus et des comportements qui influencent la prise de décision, dans le cas présent en matière de biodiversité.

D'une part, il existe un certain nombre d'instances spécialisées en terme de biodiversité qui sont au niveau national, régional ou également départemental. Ces différentes instances éclairent la décision réglementaire d'un préfet, d'un ministre selon les cas.

D'autre part, cette question de la gouvernance concerne également la consultation et l'information environnementale du public qui sont des processus rendus obligatoires dans les procédures réglementaires par des textes internationaux tels que la Convention d'Aarhus, par la Constitution nationale pour ce qui concerne l'environnement. Les débats publics qui précèdent les grands projets participent également de ce processus ainsi que les enquêtes publiques qui sont préalables à la réalisation de projets d'intérêt général ou bien d'une certaine ampleur. Tous ces éléments participent de la gouvernance en matière de biodiversité.

Enfin, un autre thème en lien avec la gouvernance est également la représentation des acteurs de la société au sein de différents collèges, le poids et le rôle des associations ainsi que le rôle et la place des experts.

Voici donc les thèmes qui entrent dans ce chapitre de la gouvernance et le champ sémantique qu'il recouvre. Vous avez à l'écran les différentes questions qui vous sont proposées. Nous avons déjà évoqué au cours du débat certains aspects avec notamment la proposition de valorisation du rôle d'expert scientifique faite par le CSRPN et que l'on a notée. En Île-de-France on a un certain nombre d'instances qui fonctionnent. Elles sont soit propres à la biodiversité telles que le CRTVB et le CSRPN, soit elles existent aux niveaux départementaux telles que les commissions départementales Nature Paysage et Sites, les CoDERST, le comité de bassin. Il existe également des commissions plus thématiques qui sont environnementales ou peuvent avoir à traiter de questions environnementales au sein d'autres politiques. Pensez-vous que le fonctionnement de ces instances est satisfaisant ?

**Colette Huot-Daubremont, directrice Maison de l'Oiseau, Parc forestier de la Poudrerie, CORIF :** Le fonctionnement est globalement satisfaisant. Je trouve quand même qu'il y a énormément de commissions. Le CORIF est membre de plus de 80 commissions sur l'Île-de-France. On ne peut pas aller à toutes parce qu'on rencontre le même problème que Gérard Arnal en tant qu'expert scientifique : nous n'avons pas le temps ni les moyens financiers de mettre quelqu'un en permanence sur ce sujet. Donc c'est beau de multiplier ces instances mais je pense qu'il faudrait aider les personnes qui y vont pour qu'elles aient les moyens financiers d'y aller et aider les structures nommées à dégager du temps salarial ou du temps de bénévoles - qui est aussi du temps, pour pouvoir participer à toutes ces réunions qui sont intéressantes mais qui requièrent une grosse charge de travail.

**Gérard Arnal, expert :** S'il faut être retraité pour pouvoir participer aux commissions c'est un peu dommage.

**Colette Huot-Daubremont, directrice Maison de l'Oiseau, Parc forestier de la Poudrerie, CORIF :** Mes retraités vont sur le terrain et ce sont donc les salariés qui vont aux commissions.

**Françoise Roux, chargée de mission environnement, PNR du Vexin français :** Il y a une échelle qui est intéressante, celle des bassins (bassins de vie, bassins hydrographique). Cependant un bassin ne fait pas référence à une collectivité, n'est pas une entité administrative et financière. Donc il serait peut-être plus intéressant de revoir les périmètres des collectivités existantes quitte à en supprimer quelques-unes.

**Olivier Barnay, responsable du pôle Agronomie et Environnement, Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne :** Au niveau de la gouvernance, en tant que représentants du monde agricole, on demande à participer aux instances décisionnelles qui rendent des avis formels sur la biodiversité que ce soit au niveau national ou régional au regard des superficies que l'agriculture a en charge.

**Laure Tourjansky, directrice adjointe de la DRIEE Île-de-France :** Nous arrivons à la fin de l'exercice qui était difficile et d'autant plus qu'il y avait des recoupements entre les thématiques 2 et 3. Cet échange a permis de voir que l'on oscille entre un état des lieux et ce qui devrait changer. A moins que certains souhaitent prendre la parole, il y a une adresse mail qui a été créée sur laquelle n'hésitez pas à envoyer des contributions, y compris si ce sont des propositions assez ouvertes, ou des pistes de réflexions. Nous procéderons à une synthèse et nous vous la ferons connaître pour vérifier que vous y retrouvez vos messages.

**Nathalie Evain-Bousquet, chef du service Patrimoine et ressources naturels, Conseil régional Île-de-France :** On peut également rappeler la date limite pour les contributions, qui est le 24 avril parce qu'ensuite il faut que l'on puisse exploiter vos contributions. Nous tenons à remercier ceux qui ont déjà envoyé les leurs puisque nous avons déjà reçu 5 contributions avant la réunion.

**Laure Tourjansky, directrice adjointe de la DRIEE Île-de-France :** Un petit mot de clôture pour vous remercier de votre temps d'attention et de votre participation car il s'agit de sujets difficiles. Nous avons rappelé que l'enquête publique du SRCE est prévue du 15 mai au 19 juin. La question en suspens est donc la date du prochain CRTVB. Sur le SRCE les avis ont été rendus, mais cela n'empêche pas la tenue d'une nouvelle réunion de ce comité. D'autres sujets pourront en effet être traités dans ce comité, et à ce titre, il est tout à fait possible, notamment sur le travail sur la SRB qu'il y ait besoin de se réunir à nouveau. Nous vous préviendrons suffisamment à l'avance pour que vous puissiez l'inscrire sur vos agendas. Dans le fil de la discussion nous n'avons pas évoqué un point : nous vous avons remis à l'entrée un dossier avec la troisième feuille d'information trame verte et bleue, sur laquelle vous pouvez vous appuyer pour diffuser l'information ou faire de la pédagogie.

**Nathalie Evain-Bousquet, chef du service Patrimoine et ressources naturels, Conseil régional Île-de-France :** Je souhaite aussi vous remercier pour votre participation et les contributions que vous pourrez nous adresser dans les jours qui viennent. Merci et bonne soirée.

# Participants

Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)	BEUNKE	Véronique	<a href="mailto:beunke.veronique@aesn.fr">beunke.veronique@aesn.fr</a>
CESER	BRETON	Bernard	<a href="mailto:Bernard.breton@iledefrance.fr">Bernard.breton@iledefrance.fr</a> / <a href="mailto:fama.ndoye@iledefrance.fr">fama.ndoye@iledefrance.fr</a>
Agence des Espaces Verts (AEV)	HUART	François	<a href="mailto:fhuart@aev-iledefrance.fr">fhuart@aev-iledefrance.fr</a>
Association Centre Ornithologique Ile-de-France (CORIF)	HUOT-DAUBREMONT	Colette	<a href="mailto:colette.huot-daubremont@corif.net">colette.huot-daubremont@corif.net</a> ; <a href="mailto:corif@club-internet.fr">corif@club-internet.fr</a>
Association ESPACES Assemblée des communautés de France	GRIGNON METAIRIE	Céline Christian	<a href="mailto:celine.grignon@association-espaces.org">celine.grignon@association-espaces.org</a> <a href="mailto:christian.metairie@mairie-accueil.fr">christian.metairie@mairie-accueil.fr</a>
Centre Régional de la Propriété Forestière Île-de-France / Centre - Antenne des Yvelines, du Val d'Oise, de l'Essonne et de la Petite couronne (CRPF)	JENNER	Xavier	<a href="mailto:xavier.jenner@crpf.fr">xavier.jenner@crpf.fr</a>
Chambre d'agriculture 77	BARNAY	Olivier	<a href="mailto:olivier.barnay@seine-et-marne.chambagri.fr">olivier.barnay@seine-et-marne.chambagri.fr</a>
Conseil général de l'Essonne (91)	LACOMBE	Emilie	<a href="mailto:elacombe@cg91.fr">elacombe@cg91.fr</a>
Conseil général de Seine-et-Marne (77)	VERGNOL	Marylène	<a href="mailto:marylene.vergnol@cg77.fr">marylene.vergnol@cg77.fr</a>
Conseil général de Seine-Saint-Denis (93)	CHAFIOL	Lilian	<a href="mailto:lchafiol@cg93.fr">lchafiol@cg93.fr</a>
Conseil général des Hauts-de-Seine (92)	DEWILDE	Jean-François	<a href="mailto:jfdewilde@cg92.fr">jfdewilde@cg92.fr</a>
Conseil Général des Hauts de Seine, Adjointe au Directeur de l'environnement et du développement durable Chef du Service Environnement	DE GOUZEL	Anne	<a href="mailto:ade.gouzel@cg92.fr">ade.gouzel@cg92.fr</a>
Conseil général des Yvelines (78)	MORANDEAU	Delphine	<a href="mailto:dmorandea@cg78.fr">dmorandea@cg78.fr</a>
Conseil général des Yvelines (78)	BELISSONT	Eliane	<a href="mailto:ebelissont@cg78.fr">ebelissont@cg78.fr</a>
Conseil général du Val d'Oise (95)	JECHOUX	Grégory	<a href="mailto:gregory.jechoux@valdoise.fr">gregory.jechoux@valdoise.fr</a>
Conseil général du Val-de-Marne (94)	BAFFOU	Isabelle	<a href="mailto:isabelle.baffou@cg94.fr">isabelle.baffou@cg94.fr</a>
Conseil général du Val-de-Marne (94)	LE TOUX	Valérie	<a href="mailto:valerie.letoux@cg94.fr">valerie.letoux@cg94.fr</a>
Conseil régional d'Île-de-France	BARNETCHE	Camille	<a href="mailto:camille.barnetche@iledefrance.fr">camille.barnetche@iledefrance.fr</a>

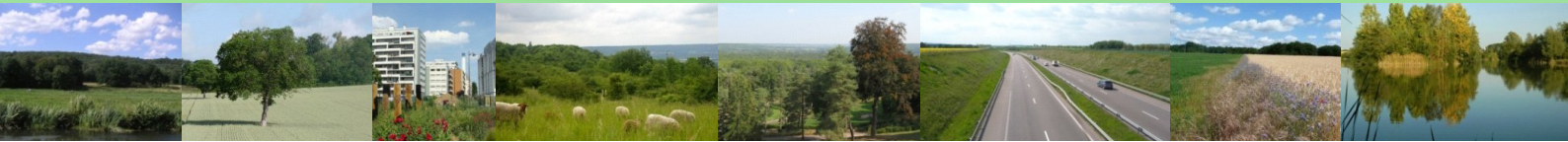
Conseil régional d'Île-de-France	CORREZE-LENEE	Patricia	
Conseil régional d'Île-de-France	EVAIN-BOUSQUET	Nathalie	<a href="mailto:nathalie.evain-bousquet@iledefrance.fr">nathalie.evain-bousquet@iledefrance.fr</a>
Conseil régional d'Île-de-France	QUEMARD	Guillaume	<a href="mailto:guillaume.quemard@iledefrance.fr">guillaume.quemard@iledefrance.fr</a>
Conseil régional d'Île-de-France	RIBES	Catherine	<a href="mailto:catherine.ribes@yahoo.fr">catherine.ribes@yahoo.fr</a>
Comité de bassin Seine-Normandie	COLLIN	Christian	<a href="mailto:collin.christian@free.fr">collin.christian@free.fr</a>
Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Île-de-France (DRIEE)	AGNES	Loïc	<a href="mailto:loic.agnes@developpement-durable.gouv.fr">loic.agnes@developpement-durable.gouv.fr</a>
Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Île-de-France (DRIEE)	BERNARD	Jean-Marc	<a href="mailto:jean-marc.bernard@developpement-durable.gouv.fr">jean-marc.bernard@developpement-durable.gouv.fr</a>
Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Île-de-France (DRIEE)	TOURJANSKY	Laure	<a href="mailto:laure.tourjansky@developpement-durable.gouv.fr">laure.tourjansky@developpement-durable.gouv.fr</a>
Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Île-de-France (DRIEE)	VENDRYES	Caroline	<a href="mailto:caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr">caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr</a>
Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Île-de-France (DRIEE)	VIDEAU	Hélène	<a href="mailto:helene.videau@developpement-durable.gouv.fr">helene.videau@developpement-durable.gouv.fr</a>
Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Île-de-France (DRIEE)	LAVALLART	Caroline	<a href="mailto:Caroline.lavallart@developpement-durable.gouv.fr">Caroline.lavallart@developpement-durable.gouv.fr</a>
Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France (DRIAAF)	SAVATTE	Pierre-Emmanuel	<a href="mailto:pierre-emmanuel.savatte@agriculture.gouv.fr">pierre-emmanuel.savatte@agriculture.gouv.fr</a>
Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement en Île-de-France (DRIEA)	DUBOIS	François	<a href="mailto:francois.dubois@developpement-durable.gouv.fr">francois.dubois@developpement-durable.gouv.fr</a>
Expert	ALLARDI	Jean	<a href="mailto:jean.allardi@wanadoo.fr">jean.allardi@wanadoo.fr</a>
Expert	ALLIOD	Claire	<a href="mailto:claire@alliod.fr">claire@alliod.fr</a>
Expert, président honoraire du CSRPN	ARNAL	Gérard	<a href="mailto:arnal.botanique@orange.fr">arnal.botanique@orange.fr</a>
Expert	RAMBAUD	Maëlle	<a href="mailto:rambaud@mnhn.fr">rambaud@mnhn.fr</a>
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles IDF	GOUSSON	Chantal	<a href="mailto:accueil@fdseaif.fr">accueil@fdseaif.fr</a>
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles IDF	SIMON	Elise	<a href="mailto:accueil@fdseaif.fr">accueil@fdseaif.fr</a>

<b>GRTGaz</b>	PELLE	Patrick	<a href="mailto:patrick.pelle@grtgaz.com">patrick.pelle@grtgaz.com</a>
<b>IAU Île-de-France</b>	MISSONNIER	JULIE	<a href="mailto:julie.missionnier@iau-idf.fr">julie.missionnier@iau-idf.fr</a>
<b>Lafarge</b>	NEUVILLE	Camille	<a href="mailto:camille.neuville@lafarge.com">camille.neuville@lafarge.com</a>
<b>LPO Île-de-France</b>	MOREAU BENNABI	Isabelle	<a href="mailto:isabelle.moreau-bennabi@lpo.fr">isabelle.moreau-bennabi@lpo.fr</a>
<b>Natureparif</b>	ZUCCA	Maxime	<a href="mailto:maxime.zucca@natureparif.fr">maxime.zucca@natureparif.fr</a>
<b>Office National de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)- Direction interrégionale Nord-Ouest</b>	POYET	Patrick	<a href="mailto:patrick.poyet@onema.fr">patrick.poyet@onema.fr</a>
<b>PNR du Vexin français</b>	ROUX	Françoise	<a href="mailto:f.roux@pnr-vexin-francais.fr">f.roux@pnr-vexin-francais.fr</a>
<b>Port Autonome de Paris</b>	DESPOUX	Jean-Mathieu	<a href="mailto:jean-mathieu.despoux@paris-ports.fr">jean-mathieu.despoux@paris-ports.fr</a>
<b>Préfecture de région Île-de-France</b>	MAES	Sébastien	<a href="mailto:sebastien.maes@paris-idf.gouv.fr">sebastien.maes@paris-idf.gouv.fr</a>
<b>RCT</b>	LEGALL	Laure	<a href="mailto:l.legall@rct-territoires.com">l.legall@rct-territoires.com</a>
<b>Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)</b>	GLOCK	Florence	<a href="mailto:florence.glock@siaap.fr">florence.glock@siaap.fr</a>
<b>Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN)</b>	SEGUIN	Elodie	<a href="mailto:snpn@wanadoo.fr">snpn@wanadoo.fr</a>
<b>UNICEM</b>	LASCAUX	Xavier	
<b>SAFER</b>	MAILLET	Christophe	<a href="mailto:christophe.maillet@safer-idf.com">christophe.maillet@safer-idf.com</a>
<b>SAGE Yerres - SYAGE</b>	NOURRISSON	Sophie	<a href="mailto:cle.yerres@cegetel.net">cle.yerres@cegetel.net</a>
<b>Ville de Paris</b>	MISSIER	Caroline	<a href="mailto:caroline.missier@paris.fr">caroline.missier@paris.fr</a>
<b>Ville de Paris</b>	RIOUST	Emilie	<a href="mailto:emilie.rioust@paris.fr">emilie.rioust@paris.fr</a>
<b>Ville de Paris</b>	RIALAN	Nicolas	<a href="mailto:nicolas.rialan@paris.fr">nicolas.rialan@paris.fr</a>
<b>Ville de Paris - Direction des Espaces Verts et de l'Environnement - Agence d'Ecologie Urbaine</b>	JACOB	Philippe	<a href="mailto:philippe.jacob@paris.fr">philippe.jacob@paris.fr</a>
	CANCEDDA	Marco	
<b>Vice-président de la chambre d'agriculture</b>	DE RICKE	Christophe	<a href="mailto:deryck.ch@wanadoo.fr">deryck.ch@wanadoo.fr</a>



# Schéma régional de cohérence écologique

## Ile-de-France



Crédits photo : Florence Monfort, RCT, PNR Vexin français, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, Olivier Marchal (PNR HVC), Conseil régional d'IDF



**Camille Barnetche**

*Adjointe à la chef de service patrimoine et ressources  
naturels*

*Région Île-de-France*

Tél. 01 53 85 56 23

[camille.barnetche@iledefrance.fr](mailto:camille.barnetche@iledefrance.fr)



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

**Caroline Vendryes**

*Chef de projet SRCE*

*DRIEE Ile-de-France*

Tél. 01 71 28 44 96

[caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr](mailto:caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr)